



MUSÉUM
NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE



MUSÉUM
NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE

Direction de la Recherche, de
l'Expertise et de la Valorisation

Direction Déléguée au Développement Durable, à la
Conservation de la Nature et à l'Expertise

Service du Patrimoine Naturel

Alexandra Locquet



Etude de l'efficacité des mesures Natura 2000 en France. Analyse de suivis naturalistes et retour d'enquêtes.



Ministère
de l'Environnement,
de l'Énergie
et de la Mer

Août 2016

Le Service du Patrimoine Naturel (SPN)

Inventorier - Gérer - Analyser - Diffuser



SERVICE DU
PATRIMOINE NATUREL

Au sein de la direction de la recherche, de l'expertise et de la valorisation (DIREV), le Service du Patrimoine Naturel développe la mission d'expertise confiée au Muséum national d'Histoire naturelle pour la connaissance et la conservation de la nature. Il a vocation à couvrir l'ensemble de la thématique biodiversité (faune/flore/habitat) et géodiversité au niveau français (terrestre, marine, métropolitaine et ultra-marine). Il est chargé de la mutualisation et de l'optimisation de la collecte, de la synthèse et de la diffusion d'informations sur le patrimoine naturel.

Placé à l'interface entre la recherche scientifique et les décideurs, il travaille de façon partenariale avec l'ensemble des acteurs de la biodiversité afin de pouvoir répondre à sa mission de coordination scientifique de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (code de l'environnement : L411-5).

Un objectif : contribuer à la conservation de la Nature en mettant les meilleures connaissances à disposition et en développant l'expertise.

En savoir plus : <http://www.spn.mnhn.fr>

Directeur : Jean-Philippe SIBLET

Adjoint au directeur en charge des programmes de connaissance : Laurent PONCET

Adjoint au directeur en charge des programmes de conservation : Julien TOUROULT



Porté par le SPN, cet inventaire est l'aboutissement d'une démarche qui associe scientifiques, collectivités territoriales, naturalistes et associations de protection de la nature en vue d'établir une synthèse sur le patrimoine naturel en France. Les données fournies par les partenaires sont organisées, gérées, validées et diffusées par le MNHN. Ce système est un dispositif clé du SINP et de l'Observatoire National de la Biodiversité.

Afin de gérer cette importante source d'informations, le Muséum a construit une base de données permettant d'unifier les données à l'aide de référentiels taxonomiques, géographiques et administratifs. Il est ainsi possible d'accéder à des listes d'espèces par commune, par espace protégé ou par maille de 10x10 km. Grâce à ces systèmes de référence, il est possible de produire des synthèses quelle que soit la source d'information.

Ce système d'information permet de mutualiser au niveau national ce qui était jusqu'à présent éparpillé à la fois en métropole comme en outre-mer et aussi bien pour la partie terrestre que pour la partie marine. C'est une contribution majeure pour la connaissance, l'expertise et l'élaboration de stratégies de conservation efficaces du patrimoine naturel.

En savoir plus : <http://inpn.mnhn.fr>

Auteur :

Alexandra Locquet

Relecture :

Paul Rouveyrol, Katia Herard

Référence du rapport conseillé : LOCQUET A., *Etude de l'efficacité des mesures Natura 2000 en France. Analyse de suivis naturalistes et retour d'enquêtes*, MNHN-SPN, Paris, 2016, p.68.

1^{ère} de couverture : Contrat de restauration, puis MAET d'entretien sur le site Natura 2000 FR 8301035 Vallées et Coteaux xéothermiques des Couzes et Limagnes (A.LOCQUET, 2016). Contrat de restauration d'un gîte à chiroptère en région Auvergne (A.LOCQUET, 2016). Contrat de restauration d'une roselière dans le site Natura 2000 FR 1112013 Sites de Seine-Saint-Denis, parc départemental du Sausset (A.LOCQUET, 2016).

4^{ème} de couverture : Site Natura 2000 FR 2200346 Estuaires et littoral picards (baies de Somme et de l'Authie) (A.LOCQUET, 2016).

Remerciement

Je tiens à remercier l'ensemble des équipes du SPN et de la DDDCNE pour leur accueil chaleureux et la confiance qu'ils m'ont témoigné.

J'adresse mes remerciements à Paul ROUVEYROL, mon tuteur de stage, pour son encadrement, pour sa patience face à toutes mes questions, et pour ses nombreuses relectures de mon rapport.

Je remercie également Katia HERARD, pour ses conseils et sa relecture du présent rapport.

Je remercie tout particulièrement l'ensemble des acteurs qui ont répondu à mes sollicitations qu'ils m'aient envoyé des documents ou qu'ils aient répondu à mon enquête.

Merci à tous les acteurs qui m'ont reçu, qui ont répondu patiemment à mes questions et qui m'ont fait visiter les sites qu'ils gèrent.

Sans eux nous n'aurions pas pu rassembler toutes ces données qui ont permis la réalisation de ce rapport.

Sommaire

Remerciement	4
Sommaire	5
Liste des abréviations.....	6
Introduction	7
I.Natura 2000, un outil complexe à évaluer.	8
1.1. Natura 2000 : un panel de mesures en faveur des milieux naturels.	8
1.1.1. <i>Un système contractuel</i>	8
1.1.2. <i>Trois types de contrats Natura 2000.</i>	9
1.2. L'évaluation de l'efficacité d'un outil complexe	11
1.3. Une question peu abordée dans la littérature scientifique.....	12
II.Méthodes et outils d'analyse retenus pour l'évaluation de l'efficacité de Natura 2000.	14
2.1. Des suivis naturalistes	14
2.2. L'élaboration d'une grille d'analyse	16
2.3. Des entretiens semi-directifs.	20
III.Résultats	23
3.1. Le recueil de données de suivis.....	23
3.2. L'analyse des suivis.....	27
3.3. Résultats de l'enquête.....	43
IV.Discussion	49
4.1. Discussion des résultats.....	49
4.2. Les limites de l'analyse.....	50
Conclusion	52
Annexe	54
Liste des tableaux.....	60
Liste des figures	60
Bibliographie :	62

Liste des abréviations

ATEN : Atelier Technique des Espaces Naturels

BACI : Before-After Control-Impact

DHFF : Directive Habitats-Faune-Flore

DO : Directive Oiseaux

DOCOB : Document d'objectif

DRIEE : Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie

DREAL : Direction Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

FSD : Formulaire Standard de Données

MAEC : Mesure Agro-Environnementale et Climatique

MAET : Mesure Agro-Environnementale Territorialisée

MEEM : Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer

ONG : Organisation Non Gouvernementale

PAC : Politique Agricole Commune

PHAE : Prime Herbagère Agro Environnementale

SAU : Surface Agricole Utile

STOC EPS : Suivi Temporel des Oiseaux Communs – Echantillonnages Ponctuels Simple

UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature

WWF : World Wildlife Fund

ZPS : Zones de Protection Spéciales

ZSC : Zones Spéciale de Conservation

Introduction

Le réseau Natura 2000 institué par les directives Habitats-Faune-Flore (DHFF) de 1992 (92/43/CEE) et Oiseaux (DO) de 1979 (79/409/CEE remplacée par la directive 2009/147/CE), constitue l'instrument majeur de la politique de l'Union européenne (UE) en matière de lutte contre l'érosion de la biodiversité. Ce réseau de sites naturels vise à assurer sur le long terme la survie d'habitats et d'espèces particulièrement menacées ou présentant un fort enjeu de conservation en Europe, et désignées à ce titre comme d'intérêt communautaire. « Le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable »¹ des habitats et espèces se fait en prenant en compte les activités anthropiques (économiques, sociales, culturelles) dans une logique de développement durable.

En France, la mise en place de ce réseau a débuté lentement en raison de difficultés dans les années 1990, marquées par une sous-désignation du nombre de sites qui a été rattrapée à partir de 2006². En juin 2016, le territoire comptait ainsi 1 763 sites, ce qui couvre 12,75% du territoire (données INPN³). Ce réseau de sites est composé de Zones de Protection Spéciale (ZPS) visant à la conservation des espèces d'oiseaux de l'annexe I de la directive Oiseaux et de Zones Spéciales de Conservation (ZSC) dont l'objectif est la conservation des habitats et espèces des annexes I et II de la directive Habitat. La quasi-totalité de ces sites fait l'objet d'un Document d'objectif (DOCOB) prévoyant la mise en œuvre de mesures qui visent à assurer le bon état de conservation des espèces et habitats. Ces mesures sont majoritairement issues de contrats, outils privilégiés par la France dans l'optique d'associer les acteurs locaux⁴. Bien que les premières actions aient été mises en place depuis la fin des années 1990, peu de suivis relatifs à leur efficacité concrète, à savoir si ces mesures ont réellement un impact sur l'état de conservation des espèces et habitats, ont été réalisés. C'est pourquoi le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer (MEEM) a mandaté le SPN pour réaliser une étude sur l'efficacité de la mise en œuvre des mesures. Il s'agit donc ici de se demander quel est l'effet de la gestion actuelle menée dans les sites du réseau Natura 2000 en France sur l'évolution et l'état de conservation des habitats et espèces visés par les Directives Habitats et Oiseaux. Cette première question amène au préalable à s'interroger sur l'existence de suivis permettant d'évaluer l'impact et l'efficacité des mesures sur l'habitat ou l'espèce visée.

Dans le cadre de notre étude, on considérera qu'une mesure est efficace si elle contribue « significativement à l'objectif des Directives : maintenir ou rétablir la biodiversité »⁵, elle doit ainsi permettre d'atteindre ou de tendre vers un bon état de conservation. Nous nous intéressons ici uniquement aux actions mises en place dans les sites Natura 2000 terrestres. Évaluer l'efficacité d'une mesure est complexe étant donné que le lien entre les résultats et l'action mise en œuvre dépend de divers facteurs (la mesure en tant que telle, le contexte paysager, économique et social local, la capacité d'adaptation des espèces et habitats). C'est pourquoi nous avons choisi de nous appuyer sur une approche pluridisciplinaire en se fondant à la fois sur des résultats de suivis naturalistes et sur des dires d'acteurs, afin de prendre en compte des éléments de contexte. Dans le cadre de cette étude, il est nécessaire de récolter des données et de développer une méthode d'analyse adaptée. Dans un premier temps, nous nous intéresserons à Natura 2000 en tant qu'outil complexe à

¹ DIRECTIVE 92/43/CEE DU CONSEIL du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages (JO L 206 du 22.7.1992, p. 7)

² LEPART J., & MARTY P., Le réseau Natura 2000. Vers une gestion intégrative de l'espace rural européen, *Géocarrefour*, 2009, vol.8, n°3, p.173-180.

³ INPN MNHN, *Synthèse de données Natura 2000*, Données et outils, mai 2016, [en ligne]. Disponible sur <<https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/stats>> , consulté le 27/08/2016.

⁴ *Ibid.*

⁵ ROUVEYROL P., *Evaluer l'efficacité de la mise en œuvre des directives Natura en France ; synthèse bibliographique et perspectives de travail*, MNHN-SPN, 2016, p72.

analyser, puis nous verrons les méthodes et outils utilisés pour analyser l'efficacité de Natura 2000 avant de nous pencher sur l'efficacité des mesures.

I. Natura 2000, un outil complexe à évaluer.

1.1. Natura 2000 : un panel de mesures en faveur des milieux naturels.

1.1.1. Un système contractuel

Pour mettre en œuvre sa politique Natura 2000, la France a choisi de développer un système contractuel de gestion des sites via deux outils : les contrats et les chartes Natura 2000. Ceux-ci sont souscrits sur la base du volontariat, offrant ainsi la possibilité aux acteurs de s'investir ou non dans la gestion des sites⁶.

Les contrats proposent de nombreuses mesures de gestions préalablement déclinées dans les Docobs, qui définissent les objectifs de gestion et les actions à mettre en œuvre pour entretenir ou restaurer le site. Les objectifs sont établis suite à la concertation des acteurs du site concerné au sein du Comité de pilotage, afin de prendre en compte l'ensemble des attentes des parties présentes.

La charte Natura 2000, marque l'adhésion du signataire à s'engager dans des pratiques de gestion participant à la réalisation des objectifs du Docob, sans que cela ne génère de rémunération. À l'inverse, les contrats Natura 2000 entraînent une rémunération compensatoire, ou une exonération fiscale en contrepartie de l'application de modes de gestion respectueux de l'environnement. Il s'agit de contrats établis pour 5 ans entre l'État et toute personne physique ou morale, ayants droit ou propriétaire de parcelles dans un site Natura 2000. Les contrats permettent d'impliquer les acteurs locaux et d'intégrer la biodiversité dans des activités économiques, notamment agricoles. Ce sont ces contrats que nous allons étudier dans le cadre de la présente analyse. Il s'agit en effet ici de se concentrer sur les types de mesures qui influencent directement l'état de conservation du site, de ce fait les actions relatives à la communication ou à l'animation des sites ne sont pas prises en compte.

On distingue trois types de contrats, applicables selon la nature de l'occupation et l'usage du sol, ainsi que le type de propriétaire (tableau 1).

Type de contrats	MAET (Mesure Agro-environnementale Territorialisée)	Non agricole, non forestier	Forestier
Type d'occupation du sol	Surface agricole	Surface non agricole (hors SAU)	Surface forestière
Avantage financier	Système d'indemnisation des surcoûts ou manque à gagner à l'hectare	Opérations de gestion financées jusqu'à 100%	Aide à l'investissement non productif, opérations de gestion financées jusqu'à 100%.
Objectifs de gestion	Entretien du milieu, enjeux de conservation	Restauration et entretien d'espèces et habitats.	
Signataire	Agriculteur	Propriétaire ou ayant droit	

Tableau 1, Distinction des trois types de contrats Natura 2000.

⁶ ALLAG DHUISME F., *et al.*, *op cit.*

Pour ces trois types, le contrat inclut :

- le descriptif et une délimitation spatiale des opérations à effectuer. Ils indiquent les travaux et prestations prévues ;
- le descriptif des engagements ainsi que la durée et les modalités de versement de la contrepartie financière ;
- le descriptif des modalités d'accompagnement qui ne se traduisent pas par des compensations financières.

Plus d'une centaine de mesures ou d'engagements distincts peuvent être mis en œuvre dans le cadre de ces contrats, se traduisant par tout un panel d'actions très diverses. Les mesures proposées dépendent de l'objectif de gestion, du type de milieux concernés et, dans le cas des MAET, du type d'occupation du sol. Notre étude s'intéresse uniquement aux trois types de contrats Natura 2000 : MAET, ni-ni et forestiers.

1.1.2. Trois types de contrats Natura 2000

Les trois types de contrats ne sont pas mobilisés de manière égale. Les MAET sont les contrats les plus utilisés et qui mobilisent le plus de fond (tableau 2), suivi par les contrats ni agricole et ni forestiers. En revanche les contrats forestiers sont très peu utilisés.

Contrats	Total des engagements financiers (en M€)	Moyenne/an (en M€)
MAET	764	110
Contrats ni agricole ni forestiers	47	6
Contrats forestiers	8	1

Tableau 2 Engagements financiers sur la période 2007-2013 (en M€).

D'après ALLAG DHUISME F., *et al.*, *Analyse du dispositif Natura 2000 en France, Rapport CGEDD n°009538-01, CGAAER n°15029*, décembre 2015, Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, p.139

- Les MAET

Il existe 67 engagements unitaires qui sont applicables en fonction du type de couvert (tableau 3). Ils ont pour vocation de s'appliquer sur des territoires définis localement. Ce dispositif se fonde sur un cahier des charges, appliqué à la parcelle ou à des éléments structurants de l'espace agricole (bosquets, haies, mares...), défini en fonction des enjeux du territoire⁷.

⁷ Ministère de l'agriculture de l'agroalimentaire et de la forêt, Direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires Sous-direction des entreprises agricoles Bureau des actions territoriales et agroenvironnementales. Instruction technique DGPAAT/SDEA/2014-387 du 23 mai 2014, Instruction technique 2014 Mesures Agroenvironnementale (MAE).p.460

Types de couverts		Herbe	Grande culture	Arboriculture	Viticulture	Culture légumière	Autres
Catégories d'engagement	Maintien ou conversion en agriculture biologique		X	X	X	X	X
	Transformation du couvert		X	X	X	X	X
	Fertilisation	X	X			X	X
	Gestion des surfaces enherbées	X					X
	Surfaces enherbées	X					X
	Gestion de l'irrigation	X	X			X	X
	Gestion des linéaires						X
	Gestion de milieux remarquables	X					X
	Ouverture de milieux	X					X
	Gestion de produits phytosanitaires		X	X	X	X	X
	Formation	X	X	X	X	X	X

Tableau 3 Catégories d'engagements unitaire des MAET en fonction du type de couvert, 2016⁸.

Les MAET proposent un grand nombre d'engagements qui recouvrent des pratiques de gestions diverses et des ajustements de ces pratiques. En effet, ces engagements définis à l'échelle nationale sont adaptés localement en fonction des besoins. Ainsi, sur un milieu donné, l'ajustement de la pression de pâturage ou la quantité de fertilisant utilisée ne seront pas les mêmes d'une parcelle à l'autre bien qu'elles dépendent du même engagement.

Par ailleurs, les engagements unitaires sont très souvent combinés dans l'objectif d'atteindre pour une même parcelle :

- une meilleure efficacité par rapport à l'objectif environnemental fixé,
- une meilleure efficacité (par rapport au coût de la mesure),
- l'acceptabilité des changements de pratiques requis⁹, c'est-à-dire de faire en sorte de trouver des pratiques de gestion favorable à l'habitat visé et ne remettant pas en cause les activités de l'exploitant qui doit les mettre en œuvre.

Cette pratique entraîne une augmentation du nombre de mesures et de pratiques de gestions possiblement mises en œuvre. Ces dernières ne sont pas répertoriées de façon centralisée et accessible de ce fait, il est donc difficile de comptabiliser et d'inventorier les mesures MAET appliquées. Les mesures ont deux objectifs principaux (en dehors des mesures de formations) : elles visent soit à maintenir les habitats ouverts soit à ajuster des modes de cultures.

- Les contrats forestiers

Les contrats forestiers proposent un nombre plus restreint de mesures (15) par rapport aux autres contrats Natura 2000. Les mesures prévues par les contrats forestiers concernent surtout l'entretien, la restauration des milieux ou leur mise en défens. Les contrats forestiers, comme tous les autres contrats Natura 2000, sont des engagements sur 5 ans à l'exception des actions relatives au maintien d'arbres ou d'îlots sénescents dont l'engagement se fait sur 30 ans.

- Les contrats non agricoles, non forestiers.

⁸ Ibid.

⁹ Ibid.

Les contrats non agricoles, non forestiers proposent 34 actions possibles que nous avons regroupées en 6 catégories d'actions (tableaux 4). Ces actions sont mobilisables sur des surfaces non agricoles, non forestières, c'est-à-dire non déclarées à la PAC et non prises en compte par la PHAE¹⁰. Ces mesures peuvent également concerner des cours d'eau dans l'optique d'atteindre le bon état de conservation des habitats et espèces aquatiques.

Les contrats ni agricoles, ni forestier répondent principalement aux objectifs suivants :

- restauration des fonctionnalités,
- gestion des surfaces enherbées,
- gestion des linéaires,
- gestion de milieux remarquables,
- ouverture de milieux,
- milieux humides.

Les actions proposées par les contrats ni agricoles, ni forestiers permettent de restaurer le milieu, de l'entretenir ou de combiner ces deux objectifs. Il y a donc une distinction de faite entre:

- les actions ponctuelles, menées une seule fois au cours du contrat (ex : l'ouverture de milieux). Ce sont des actions de restauration qui visent à retrouver un état passé de la parcelle visée.
- Les actions récurrentes, menées plusieurs fois pendant la durée du contrat (ex : gestion pastorale ou par fauche)¹¹. Ce sont des mesures d'entretien du milieu.

Du fait de la multiplicité des mesures existantes et les différentes manières de les mobiliser, les contrats Natura 2000 sont des outils complexes. C'est sur ces derniers que se base majoritairement le réseau Natura 2000 en France, et qui en fait sa particularité.

1.2. L'évaluation de l'efficacité : une approche complexe

La présente étude s'inscrit dans une démarche d'évaluation de la politique publique qu'est Natura 2000. L'évaluation des politiques publiques est une discipline développée dans les années 1980. Cette pratique est encouragée par la Commission Européenne qui prévoit ce type d'analyse dans le cadre de la mise en œuvre des Directives communautaires.

En France, ce sujet fait l'objet d'un décret n°90-82 du 22 janvier 1990 relatif à l'évaluation des politiques publiques dont l'objet est « *de rechercher si les moyens juridiques, administratifs ou financiers mis en œuvre permettent de produire les effets attendus de cette politique et d'atteindre les objectifs qui lui sont fixés* »¹². L'évaluation ou l'estimation de la « valeur » d'une politique publique se fait à l'aide de plusieurs paramètres (figure 1) : la pertinence, l'efficacité, l'utilité, la cohérence, l'efficacité.

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ *Ibid.*

¹² Décret no 90-82 du 22 janvier 1990 relatif à l'évaluation des politiques publiques

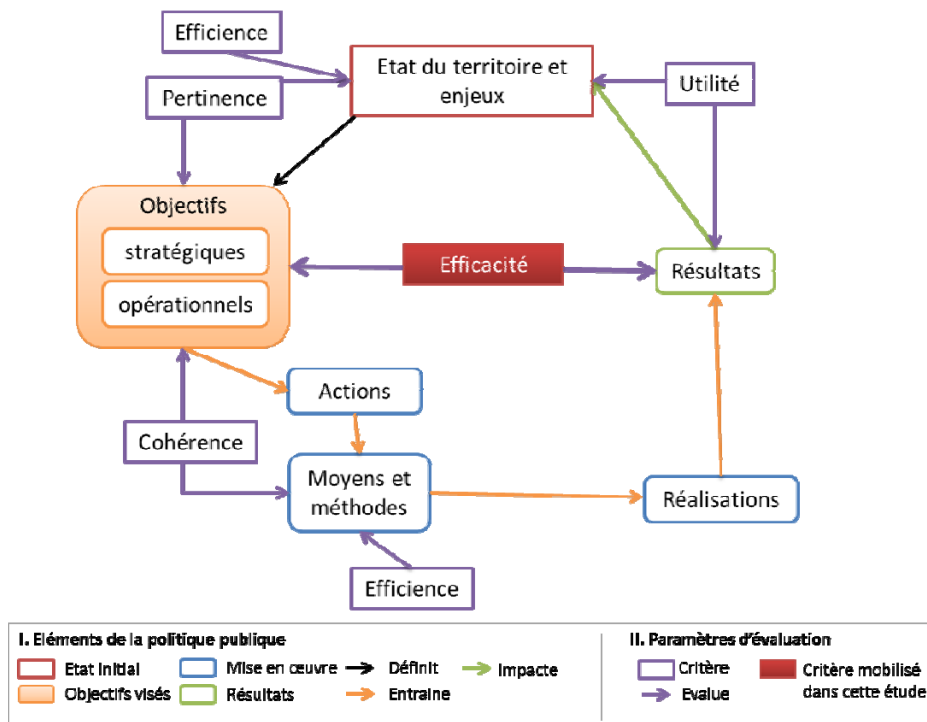


Figure 1 Registre de l'évaluation des politiques publiques, 2016, d'après STUDER N. *et al.*, *Méthodes d'évaluation des politiques publiques actes du séminaire*, Drees, 2010, p.129.

Dans le cadre de la présente étude, on s'intéresse au registre de l'efficacité, soit le rapport entre les moyens mis en œuvre et les résultats (figure 1). Cette approche se fonde sur les enjeux en mesurant l'effet sur un enjeu préalablement défini : ici, les enjeux sont définis par les Directives.

Les mesures proposées par les contrats Natura 2000 doivent avoir un effet sur les enjeux identifiés en agissant directement sur le milieu naturel visé. Elles doivent ainsi permettre d'améliorer ou de maintenir l'état de conservation de l'habitat ou de l'espèce en diminuant ou en faisant disparaître la pression ou menace existante. C'est donc l'effet direct qu'ont les actions mises en œuvre sur les espèces et habitats qu'il est question d'évaluer dans le cadre de cette étude. L'objectif est de déterminer si une mesure est efficace et d'identifier ce qui influence positivement ou négativement son efficacité.

1.3. Une question peu abordée dans la littérature scientifique.

La question de l'efficacité des mesures de Natura 2000 n'a été que peu abordée, que ce soit dans la littérature scientifique ou dans la littérature grise, aussi bien au niveau européen que national.

Dans un premier temps, une recherche bibliographique en France et en Europe afin d'avoir des retours d'expériences, et de voir quelles méthodes d'analyses sont utilisées, a été réalisée. Cette recherche a fait l'objet d'un premier rapport réalisé en 2016 « *Évaluer l'efficacité de la mise en œuvre de directives Nature en France : Synthèse bibliographique et perspective de travail* », par P. ROUYEYROL¹³. Ce dernier montre qu'il y a peu de travaux qui s'intéressent à l'efficacité de Natura 2000 telle que définie dans le cadre de notre étude. Pour l'essentiel, les publications portent sur l'organisation du réseau, l'état de conservation des sites, ou traitent des aspects politiques et sociaux de Natura 2000. Le rapport publié en 2015 par le CGEDD-

¹³ ROUYEYROL P., *Évaluer l'efficacité de la mise en œuvre des directives Natura en France ; synthèse bibliographique et perspectives de travail*, MNHN-SPN, 2016, p72.

CGAAER¹⁴ est le premier à s'intéresser à l'efficacité du réseau Natura 2000 à l'échelle nationale en se basant sur les résultats obtenus, notamment d'un point de vue financier.

Outre ces aspects, un autre pan de Natura 2000 qui a particulièrement été étudié est la représentativité du réseau, notamment au niveau européen avec le développement de la thématique du *systematic conservation planning*¹⁵. La représentativité est une thématique encore peu abordée en France, bien qu'il y ait quelques études au niveau régional. Elle vise à évaluer la part de l'aire de répartition d'une espèce ou d'un habitat incluse dans le réseau¹⁶.

Du fait de ces résultats, il a été décidé d'orienter les recherches vers la littérature grise, soit les documents produits par les structures gestionnaires ou animatrices de site Natura 2000. Ces documents ont été particulièrement ciblés, car les précédents travaux de recherches de P.ROUYEYROL ont permis de prendre connaissance de quelques suivis. Par ailleurs, nous supposons que la multitude de mesures Natura 2000 mises en œuvre doivent faire l'objet de suivis.

Des recherches ont été entreprises dans la littérature grise pour trouver des informations relatives à l'évaluation de la gestion d'espaces protégés, qui évaluent en partie l'efficacité des mesures mise en place. Ce sujet a été abordé principalement par des structures de protections de l'environnement telles que l'UICN (Union International pour la Conservation de la Nature) ou le WWF (World Wildlife Fund).

Ces dernières proposent une évaluation basée sur 6 points¹⁷⁻¹⁸ :

- Le contexte : les enjeux et menaces,
- La planification : les stratégies et objectifs de conservation,
- Les intrants : les ressources nécessaires,
- Le processus : l'organisation de la gestion,
- Les sorties : le bilan des actions menées,
- Les résultats : obtenus vis-à-vis des objectifs.

Le cadre de cette évaluation identifie de manière générale les éléments à analyser en se focalisant sur les moyens mis en œuvre. Cependant, cette approche n'établit pas de lien entre les actions mises en place et les résultats obtenus, de ce fait, elle ne permet pas d'évaluer l'effet des politiques des aires protégées.¹⁹

Pour pallier la faible quantité de documents recueillis auprès des grandes organisations de gestion de l'environnement et dans la littérature française, une recherche bibliographique inspirée de la méthodologie utilisée lors d'une revue systématique a été appliquée afin de trouver des références au niveau international.

Il s'agit de rechercher à l'aide d'une équation de recherche des références bibliographiques et de les organiser selon leur pertinence. Ces recherches ont été effectuées dans trois moteurs de recherche bibliographique : webofknowledge, biblioviv et biblioshs. Dans chacun d'eux, plusieurs équations de recherche ont été testées, elles comprenaient les mots clés suivants:

- « Natura 2000 »,
- « effectiveness »,
- « assessment »,
- « monitoring »,
- « protected area ».

Il en résulte qu'un faible nombre d'articles (27) répondent à ces équations, et aucun ne concerne à proprement parler l'efficacité des mesures. Néanmoins, ces recherches ont permis de dégager des

¹⁴ ALLAG DHUISME F., et al., *Analyse du dispositif Natura 2000 en France, Rapport CGEDD n°009538-01, CGAAER n°15029*, décembre 2015, Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, p.139

¹⁵ MARGULES C., & PRESSEY R., *Systematic conservation planning*, *Nature* 405, May 2011, p.243-253

¹⁶ ROUYEYROL P., *op cit.*

¹⁷ STOLTON S., et al., *Comment rendre compte des avancements dans les sites des aires protégées ? un instrument de suivi des progrès sur le terrain élaboré pour la Banque mondiale et le WWF*, la Banque mondiale et le WWF, 2003, actualisé en 2005, p.18.

¹⁸ HOCKINGS M., et al., *Evaluation de l'efficacité –un cadre pour l'évaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées*, deuxième édition, UICN, 2008, p.97

¹⁹ ROUYEYROL P., *op cit.*

informations relatives à l'évaluation de l'efficacité de pratiques générales de gestions développées dans des aires protégées, sans se focaliser particulièrement sur les mesures.

La question de l'efficacité des mesures Natura 2000 a été peu abordée aussi bien dans la littérature scientifique que dans la littérature grise. Cette thématique n'a été traitée ni en France ni en Europe. Nous allons l'aborder ici en nous appuyant sur des données issues de suivis naturalistes.

II. Méthodes et outils d'analyse retenus pour l'évaluation de l'efficacité de Natura 2000.

Pour évaluer l'efficacité de Natura 2000, nous avons dû nous appuyer sur plusieurs outils. L'objectif est de se baser sur des résultats concrets montrant l'impact des mesures sur un milieu ou une espèce donnée. La présente étude s'appuie donc majoritairement sur des données issues de suivis naturalistes rattachées aux mesures Natura 2000, ainsi que sur des retours de questionnaires de sites Natura 2000.

Nous avons choisi de réaliser une recherche et une analyse bibliographique, complétée par une enquête réalisée auprès des gestionnaires de site. Ces deux approches doivent permettre d'évaluer l'efficacité des mesures.

2.1. Des suivis naturalistes

- Le choix et la collecte des données

La collecte des données s'est faite par une recherche bibliographique sur la littérature grise portant surtout sur des suivis naturalistes rattachés à des mesures. Les documents visés doivent établir un lien entre les résultats issus d'un suivi de l'habitat ou de l'espèce et l'action menée. Trois types de documents peuvent être considérés :

- les bilans de mise en œuvre des docobs : ils récapitulent les actions menées et rendent compte de la gestion menée sur une période donnée.
- les suivis d'actions : réalisés suite à la mise en œuvre de mesures sur le site, ils évaluent l'effet des mesures à travers des inventaires naturalistes.
- les autres inventaires naturalistes non liés à une mesure mais qui permettent d'établir un lien entre les résultats et les mesures de gestion sur le site.

Nous avons particulièrement ciblé les suivis naturalistes. Nous espérons y trouver des protocoles conformes à la méthode BACI (Before-After Control Impact). Cette dernière s'appuie sur l'analyse de variables d'un site de contrôle et d'un site d'impact une fois avant et une fois après une perturbation. Cette approche permet d'isoler des variations naturelles d'autres causes d'évolution²⁰.

C'est ce type d'approche qui est recherchée dans les documents visés, à savoir la comparaison entre deux échantillons, un soumis à des mesures Natura 2000 et l'autre non, en s'appuyant sur un état initial réalisé avant la mise en œuvre d'action.

²⁰ DUHAIME L., PINEL-ALLOUL B., Méthode de sélection de lacs de référence dans le cadre d'une étude Before-After Control-Impact (BACI) évaluant les effets des coupes forestières sur le zooplancton des lacs de la forêt boréale, *Revue des sciences de l'eau / Journal of Water Science*, vol. 18, numéro hors-série, 2005, p.199-220.

Les documents recherchés n'étant que rarement directement consultables en ligne, il a fallu prendre contact avec les acteurs susceptibles d'avoir ce type de données, essentiellement les animateurs de sites. L'objectif était d'avoir le plus de retours possibles et d'obtenir des documents issus de toutes les régions de France.

À cette fin, 825 personnes ont été contactées par différents biais. L'aide de l'ATEN a été sollicitée pour contacter 617 personnes par le biais de son annuaire Natura 2000, ainsi qu'en faisant circuler un message dans sa newsletter. Un autre message a circulé à travers la newsletter de la fédération des parcs naturels régionaux.

En parallèle, plus de 200 acteurs ont été contactés directement par e-mail (figure 2). Dans un premier temps ce sont des personnes référentes telles que les chargés de missions de DREAL qui ont été contactés afin qu'ils retransmettent l'information et centralisent les données, ou qu'ils nous redirigent vers d'autres acteurs.

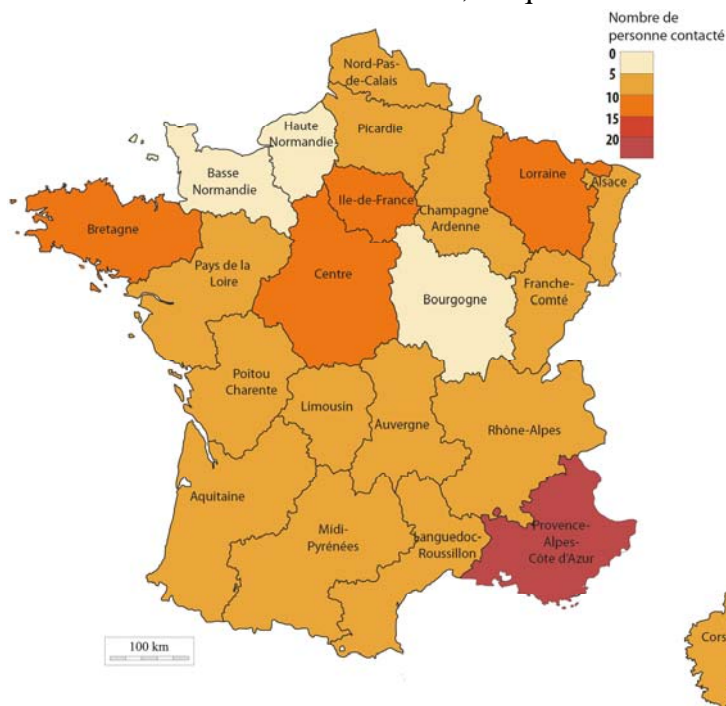


Figure 2 Répartition du nombre de personnes contacté par région (hors contacts ATEN), 2016.

Dans un second temps des acteurs ont été contactés plus ponctuellement par type de structures, ou de régions. Nous avons ainsi ciblé les structures gestionnaires ou animatrices de sites Natura 2000 :

- Parc naturels régionaux,
- Parc nationaux,
- Réserves naturelles régionales,
- Réserves naturelles nationales,
- Ligue de Protection des Oiseaux,
- Conservatoire d'espaces naturels,
- Conservatoire du littoral.

Enfin, nous avons contacté des gestionnaires de projets Life proposant des pratiques de gestions contribuant à la mise en œuvre des objectifs des directives « Oiseaux » et « Habitats ».

Il a été demandé à l'ensemble des personnes contactées de nous faire parvenir toutes les études qui leur paraissaient pertinentes concernant les suivis de l'évolution des habitats et espèces, ou décrivant l'efficacité de Natura 2000, en privilégiant les suivis naturalistes.

Des contacts ont été pris sur l'ensemble du territoire afin d'obtenir des suivis naturalistes des mesures. Ces derniers doivent mettre en relation des résultats de suivis avec des mesures de gestions Natura 2000.

2.2. L'élaboration d'une grille d'analyse

Afin d'analyser les documents envoyés par les différents acteurs contactés il a fallu élaborer une méthode d'analyse. Cette méthode a pour objectif de faire ressortir des documents étudiés trois informations majeures :

- la mesure mise en œuvre,
- la méthode de suivi utilisée,
- l'efficacité de la mesure.

Pour élaborer cette méthode, nous nous sommes tout d'abord inspirés de méthodes d'évaluation de la gestion d'aires protégées. Ces dernières ne permettent pas d'évaluer directement l'efficacité des actions, mais permettent d'avoir une approche de l'analyse d'outils de gestion.

Nous avons ainsi utilisé la méthode d'évaluation de la gestion des aires protégées proposées par l'UICN²¹ et le WWF, qui reprend le cadre d'évaluation développé par la Commission mondiale des aires protégées (CMAP)²² (tableau 5). Celui-ci se base sur un formulaire d'évaluation qui permet d'attribuer une note à différents éléments. Une fois additionnées, les notes permettent d'évaluer la gestion de l'aire étudiée. Dans le cadre de notre étude, nous n'avons pas développé de système de notation.

Éléments d'évaluation	Explication	Critères évalués	Point focal de l'évaluation
Contexte	<i>La situation actuelle</i> Évaluation de l'importance, des menaces et du cadre politique	<ul style="list-style-type: none"> - importance - menaces - vulnérabilité - contexte national - partenaires 	Situation
Planification	<i>La situation recherchée</i> Évaluation de la planification de l'aire protégée	<ul style="list-style-type: none"> - contexte juridique et politique de l'aire protégée - configuration du système d'aire protégée - configuration de la réserve - plan de gestion 	Faisabilité

Tableau 4 Résumé des critères développés par le CMAP, d'après STOLTON S., *et al.*, *Comment rendre compte des avancements dans les sites des aires protégées ? un instrument de suivi des progrès sur le terrain élaboré pour la Banque mondiale et le WWF*, la Banque mondiale et le WWF, 2003, actualisé en 2005, p.18

Le formulaire proposé débute par une présentation du site (nom, situation, gestionnaire...) avant de s'intéresser aux éléments d'évaluation prédéfinis. Nous avons extrait de cette approche les critères qui semblaient pertinents dans le cadre de l'évaluation de l'efficacité de Natura 2000.

Les critères retenus sont relatifs aux :

- contextes : quel type de milieu et de région biogéographique concerné ? Quelles est la menace ou la pression préexistante ?
- Planification : programme d'actions, faisabilité (tableau 5).

²¹ HOCKINGS M., *et al.*, *Évaluation de l'efficacité – un cadre pour l'évaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées*, deuxième édition, UICN, 2008, p.122

²² STOLTON S., *et al.*, *Comment rendre compte des avancements dans les sites des aires protégées ? un instrument de suivi des progrès sur le terrain élaboré pour la Banque mondiale et le WWF*, la Banque mondiale et le WWF, 2003, actualisé en 2005, p.18

Ces critères ainsi que l’organisation du formulaire d’évaluation ont permis d’établir la trame de la grille d’analyse proposée ici. Celle-ci se décompose en quatre parties constituées de plusieurs critères d’analyse :

- description,
- méthodologie du suivi,
- résultats du suivi,
- efficacité de la mesure.

Tous les critères ainsi définis sont renseignés pour chaque suivi naturaliste recueilli.

- Description de la mesure mise en œuvre.

L’objectif ici est d’identifier les raisons de la mise en œuvre de mesures, quel type d’action en résulte et à quel type d’espèce ou habitat elle s’applique.

La première partie de la grille d’analyse vise à identifier le site et la mesure étudiée. Elle se subdivise en plusieurs catégories (tableau 6).

La première catégorie, « **présentation du site** », présente les caractéristiques générales du site étudié telles que les codes d’identification du site Natura 2000, la région dans laquelle il se situe, et le type de milieux concerné par la mesure étudiée.

La deuxième catégorie dite « **contexte** » renseigne des informations sur le gestionnaire du site, sur l’état initial du site avant la mise en œuvre de l’action, le type de contrat mobilisé, ainsi que sur le type de menace qui justifie le recours à une mesure Natura 2000.

Enfin la dernière catégorie, « **description de la mesure mise en œuvre** » s’intéresse à l’aspect opérationnel, elle fournit des informations sur la mesure mobilisée, sur ses objectifs et sur l’action concrètement mise en place.

Présentation du site	Contexte	Description de la mesure mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> - Espèce/habitat ciblé, - Identification Natura 2000, - Région administrative et biogéographique. 	<ul style="list-style-type: none"> - Auteur du suivi, - Etat du site avant la mise en place de mesures, - Identification des menaces ou pressions, - Type de contrat. 	<ul style="list-style-type: none"> - Types de mesures (code mesure), - Objectif de la mesure, - Actions mise en place.

Tableau 5 Première partie de la grille d’analyse : « Description », 2016.

- Méthodologie du suivi

Cette partie est composée d’une seule catégorie qui vise à identifier le type de protocole de suivi utilisé dans le document étudié, ainsi que la récurrence des suivis (tableau 7).

L’intérêt est ici de voir quelles sont les méthodes utilisées par les acteurs de terrain pour évaluer l’efficacité d’une mesure, c’est-à-dire pour mettre en relation une action et des effets concrets observables sur le terrain.

À cette fin, cette partie renseigne des informations relatives au type de protocole ou de méthode utilisé, et s’intéresse plus particulièrement à certains de leurs aspects techniques. Les éléments ainsi soulignés permettent d’observer la robustesse du suivi mis en place, il s’agit pour cela d’identifier la présence d’échantillon témoin, de renseigner la taille de l’échantillon utilisé (en surface s’il s’agit d’une placette et en longueur pour le cas d’un transect), ou encore la récurrence des suivis.

Méthode de suivi
<ul style="list-style-type: none"> - Présence de parcelles témoins, - Taille de l'échantillon étudié, - Protocole ou méthode utilisés, - Récurrence des suivis

Tableau 6 Deuxième partie de la grille d'analyse : « Méthodologie du suivi », 2016.

- Résultats du suivi

Cette partie doit permettre de résumer les résultats obtenus à l'aide du suivi naturaliste, et doit contribuer à déterminer l'efficacité de la mesure étudiée. Pour élaborer les catégories et critères développés dans cette partie, nous nous sommes appuyés sur les critères d'évaluation de l'état de conservation des espèces et habitats, fixés par la Commission européenne²³ et prévus pour une analyse à l'échelle du domaine biogéographique dans le cadre du rapportage. Ils se basent sur l'évaluation de 4 paramètres en faisant la distinction entre les paramètres « espèces » (effectif de la population) et « habitats » (surface occupée). L'évaluation de ces 4 paramètres permet d'aboutir à un état de conservation pour le domaine biogéographique.²⁴ Ces critères constituent le cadre général sur lequel nous nous sommes appuyés pour développer différents critères.

Paramètres espèces	Paramètre habitat
Aire de répartition	
Effectif des populations	Surface occupée
Habitat d'espèce	Structures et fonctionnement
Perspective future	

Tableau 7 Paramètres de la méthode d'évaluation de l'état de conservation des espèces et des habitats, 2016.²⁵

Par souci de cohérence, nous nous sommes également appuyés sur les critères du FSD qui visent à décrire l'état des habitats et espèces à l'échelle d'un site d'un Natura 2000. Ils se déclinent selon trois champs :

- la taille de la population ou la surface de l'habitat présente dans le site par rapport aux chiffres nationaux²⁶
- l'état de conservation des espèces et habitats, basé sur le bon état de leurs structures et de leurs fonctions écologiques
- leur représentativité qui doit permettre d'évaluer la responsabilité du site pour cet habitat et intégrant notamment la « typicité » et la valeur patrimoniale²⁷.

Enfin, nous avons également pris connaissance des méthodes d'évaluation à l'échelle parcelle développées par le SPN. Ces méthodes sont composées de critères détaillés et propres à chaque type d'habitat, ce qui rend leur utilisation difficile dans le cadre de notre étude à l'échelle nationale.

²³ INPN MNHN, Rapports communautaires sur les directives « nature », Evaluation DHFF, 12 septembre 2016, [en ligne]. Disponible sur <<https://inpn.mnhn.fr/programme/rapportage-directives-nature/presentation>>, consulté le 24/08/2016.

²⁴ BENSSETIT F., & PUISSAUVE R., *Résultats de l'évaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces dans le cadre de la directive Habitats-Faune-Flore en France, Rapportage « article 17 ». Période 2007-2012*. 2015, MNHN-SPN, MEDDE, Paris, p. 204.

²⁵ *Ibid.*

²⁶ COMMISSION DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE (CCE), 2011. *Natura 2000 Formulaire Standard des Données : Notes explicatives. Commission Implementing Decision of 11 July 2011 concerning a site information format for Natura 2000 sites* (2011/484/EU) Official Journal L 198, 30/07/2011 P. 0039 - 0070, 32 pp.

²⁷ *Ibid.*

Les différentes méthodes d'évaluation citées précédemment utilisent des champs semblables relatifs à l'effectif de la population ou la surface de l'habitat, ainsi qu'à la surface ou composition floristique. Ces deux types de paramètres permettent d'avoir une évaluation de l'état de conservation, c'est pourquoi, nous les avons repris afin d'avoir une analyse standardisée de l'effet des mesures sur l'état de conservation des espèces et habitats (figure 6).

La prise en compte de ces paramètres a également été conditionnée par le type de données fournies par les documents naturalistes étudiés, il était en effet nécessaire d'avoir des catégories qui soient compatibles avec ces données. Les documents étudiés s'intéressent majoritairement à l'évolution des populations, ou superficies.

Pour analyser les résultats des suivis naturalistes, les critères retenus font la distinction entre espèces et habitats. Dans les deux cas, il s'agit de s'intéresser à l'évolution (qu'elle soit positive, négative ou nulle) de l'espèce ciblée, ou de l'espèce indicatrice d'un type d'habitat, suite à la mise en œuvre des mesures de gestions.

Enfin, un dernier aspect est pris en compte, il s'agit des « co-bénéfices induits ». Il s'agit des évolutions positives de la biodiversité ne correspondant pas à des enjeux strictement Natura 2000 : évolution de la diversité spécifique ou d'autres espèces ou habitats à enjeux qui ne sont pas nécessairement ciblées par la mesure de gestion mise en œuvre.

Evolution de l'espèce	Evolution de l'habitat	Co-bénéfice
Evolution : - de la population sur la période étudiée, - de la fonctionnalité de l'habitat de l'espèce, - de l'état de conservation.	Evolution : - des espèces indicatrices, - du taux de recouvrement, - de l'état de conservation, - évolution général	Evolution : - des autres espèces à enjeux, - de la diversité spécifique

Tableau 8 Troisième partie de la grille d'analyse : « Résultats du suivi », 2016.

- Efficacité de la mesure.

Cette dernière partie fait le bilan de la partie précédente, elle vise à déterminer si une mesure mise en place est efficace, c'est-à-dire si elle a permis ou non ;

- d'atteindre les objectifs préalablement fixés,
- d'améliorer l'état de conservation de l'espèce ou de l'habitat,
- ou de diminuer la pression.

La conclusion sur cette question est déduite des informations issues de la partie « résultats du suivi », en fonction des évolutions observées depuis la mise en œuvre des mesures. En fonction de la disponibilité des données dans les documents étudiés, ces informations sont complétées dans la partie « efficacité de la mesure » par deux nouveaux critères (figure 7). Le premier s'intéresse aux comparaisons entre les parcelles soumises à une mesure et les parcelles témoins, ce qui permet de démontrer si la mesure a un effet significatif ou non. Le second critère s'intéresse à la capacité de la mesure à faire disparaître la pression identifiée initialement. Il permet de répondre aux situations dans lesquelles aucun effet de la mesure n'a été

démontré sur l'état de conservation de l'espèce ou de l'habitat, mais la disparition de la pression est tout de même prouvée.

Les différents critères d'analyse décrits précédemment ont été intégrés dans un tableau. Ce dernier est rempli à l'aide des données disponibles dans les documents étudiés ce qui permet de créer une base de données relative à l'efficacité des mesures Natura 2000 en fonction de plusieurs paramètres.

Efficacité de la mesure
<ul style="list-style-type: none">- Qualité par rapport à la parcelle témoin,- Disparition de la pression,- Conclusion.

Tableau 9 Quatrième partie de la grille d'analyse : « Efficacité de la mesure », 2016

Une grille d'analyse a été élaborée pour étudier les données issues des suivis naturalistes des mesures, en partie inspirée des méthodes d'analyse d'évaluation de l'état de conservation. Elle fournit des informations générales sur le site, sur le contrat et les actions mises en œuvre et synthétise les résultats des suivis pour conclure à une efficacité ou non.

2.3. Des entretiens semi-directifs.

Afin d'obtenir des informations sur les éléments de contexte qui influencent positivement ou négativement les effets des mesures, il s'est avéré nécessaire de prendre l'avis des gestionnaires de sites. Cette approche a pour objectif de recueillir des retours d'expérience sur la réalisation des suivis et sur l'efficacité des mesures. Par ailleurs, cela permet une comparaison entre les résultats opérationnels obtenus par les suivis et la perception des acteurs de terrains. Ces derniers disposent d'une vision complète des contrats et des mesures Natura 2000 de leur élaboration à leur mise en œuvre. Notamment parce qu'ils sont présents depuis la prise de contact avec les propriétaires des sites, l'élaboration des contrats, jusqu'à la mise en œuvre de suivis. De plus, ils disposent d'une bonne connaissance des enjeux et menaces des sites qu'ils gèrent et ont un retour direct de la part des gestionnaires qui mettent en œuvre ces contrats.

Pour recueillir des informations émanant directement des gestionnaires et animateurs de site, nous avons eu recours à une enquête par entretien. Il s'agit d'une démarche utilisée dans de nombreuses disciplines (anthropologie, sociologie, marketing, géographie...). Cette méthode qualitative est mise en place lors d'une analyse scientifique dans le but d'obtenir un nombre important de données précises sur un sujet²⁸. Lors d'enquêtes, les informations sont recueillies par le biais d'entretiens oraux qui peuvent être réalisés individuellement ou par groupe, avec des acteurs préalablement sélectionnés. La pertinence et la fiabilité des données ainsi obtenues sont analysées en fonction des objectifs de l'enquête²⁹.

Il existe différents types d'entretien (directif, semi-directif, non directif) qui permettent d'obtenir des informations de manière différente. Ici, nous nous intéresserons aux entretiens de type semi-directif qui est celui que nous avons appliqué dans le cadre de notre étude.

²⁸ Romelear, P., Chapitre 4. L'entretien de recherche, *Management des ressources humaines*, De Boeck Supérieur « Méthodes & Recherches », 2005, p. 101-137.

²⁹ Imbert, G., L'entretien semi-directif : à la frontière de la santé publique et de l'anthropologie, *Recherche en soins infirmiers*, N° 102, 2010, p. 23-34

L'entretien semi-directif est caractérisé par la manière dont le dialogue est mis en place. Lors de ce dernier, l'enquêteur pose des questions auxquelles il laisse librement répondre l'enquêté qui peut développer son point de vue de façon spontanée avec son propre langage. L'enquêteur a alors pour rôle de réorienter l'entretien à l'aide de reformulations et en effectuant des relances en utilisant le vocabulaire de l'enquêté³⁰. Ce type d'entretien se base sur un questionnaire préalablement établi, dans le but de guider l'entretien. L'enquêteur n'est pas obligé de respecter l'ordre de ce questionnaire ni même de poser l'ensemble des questions, il s'adapte en fonction de son interlocuteur. La grille d'entretien est ainsi adaptée au contexte étudié.

Dans le cas de notre étude, liée à des enjeux environnementaux, et de gestion du territoire, nous avons développé le questionnaire d'entretien semi-directif à l'aide de la grille IDPA (Identification, Diagnostic, Prospective, Actions) élaborée dans les années 1980 par H.OLLAGNON. Le questionnaire se compose de quatre parties distinctes :

- Identification de la situation : la personne auditionnée identifie la situation, les acteurs, les enjeux et problèmes, ainsi que les référentiels spatio-temporels.
- Diagnostic : l'enquêté identifie les actions engagées et élabore une réflexion quant à l'évolution du problème et des actions pour y répondre, il s'agit ici d'essayer d'évaluer ces actions.
- Prospective : le questionnaire amène l'enquêté à se projeter dans l'avenir en s'interrogeant sur les actions à mettre en œuvre,
- Action stratégique : l'entretien permet à l'enquêté de proposer des actions, de réfléchir à quels acteurs pourrait les mettre en place, comment lui-même pourrait y participer et comment ces actions peuvent être évaluées.

Cette grille de questionnaire permet donc de cadrer l'entretien et de définir le type d'informations que l'on souhaite recueillir. Cet outil offre la possibilité d'entrer directement en contact avec les acteurs concernés par la question, il permet de prendre en compte des points de vue qui peuvent résulter du contexte socioculturel local.

La grille d'entretien développée dans le cadre de la présente étude est composée de 58 questions, et se décline en 5 parties:

- l'introduction,
- le contexte global,
- l'efficacité des mesures mise en œuvre,
- la conclusion.

La grille d'entretien complète est présentée en annexe I.

- L'introduction

Cette partie a pour objectif de présenter le site étudié dans sa globalité. Il s'agit ici d'obtenir des informations générales sur l'état de conservation des habitats et espèces du site et sur les types de contrats mobilisés. L'acteur rencontré doit essayer d'apporter un regard à l'échelle du site étudié. Il est demandé à l'enquêté d'estimer l'état de conservation des grands types de milieux naturels présents sur le site en justifiant sa réponse. Il doit ainsi avoir un regard sur les facteurs qui pourraient, à l'échelle du site, influencer l'état de conservation global des espèces et habitats. Une appréciation générale est également demandée sur l'effet des mesures sur l'état de conservation des milieux. Cela permet d'avoir une vision générale du contexte dans lequel s'inscrivent les mesures, et qui pourrait influencer leur efficacité.

- Le contexte de la parcelle étudiée

³⁰Romelear, P., *op cit.*

Il s'agit ici du contexte général dans lequel s'inscrit le site étudié. Cette partie est décomposée en deux catégories.

Dans un premier temps, elle se concentre sur des thèmes liés à l'environnement : biodiversité du site, paysage et changement climatique. Il est demandé à l'enquêté de s'exprimer sur les évolutions ou changements, relatifs à ces trois thèmes, qu'il aurait remarqués. Il doit également les mettre en regard avec les mesures Natura 2000 mises en place.

Dans un second temps, l'intérêt est porté sur le contexte socioculturel local. L'enquêté s'exprime sur les éventuelles difficultés de mettre en œuvre des contrats sur le site qu'il gère. Il fait également part des ressentis des autres acteurs du territoire vis-à-vis des contrats et mesures Natura 2000 et des potentielles difficultés rencontrées.

Il est ici question de s'intéresser aux évolutions globales du site ces dernières années, et de faire ressortir des facteurs globaux, ou plus locaux (changement de pratiques) qui pourraient avoir un impact sur l'efficacité des mesures.

- Efficacité des mesures mise en œuvre

Cette partie traite des mesures mises en place sur le site. L'entretien doit amener l'enquêté à cibler les principales mesures utilisées sur le site et à justifier le recours à ces mesures qui peut être lié à de nombreux facteurs. L'enquêté est amené à cibler les mesures qui lui semblent le plus efficaces et celles qui semblent le moins efficaces en soulignant les éléments qui impactent leur efficacité. L'enquêté est également amené à réfléchir aux effets concrets qu'ont les mesures sur le site.

Il est question ici de repérer les mesures en fonction de leur efficacité, et les facteurs qui les influencent directement. Il s'agit d'identifier les effets qu'ont les mesures sur l'état de conservation des milieux visés, et de s'intéresser à l'impact de ces mesures en fonction de différentes échelles. L'intérêt est de comprendre si la mesure étudiée est efficace uniquement à l'échelle de la parcelle ou si elle a une influence à l'échelle du site. Pour ce qui est des facteurs influençant les mesures, il est question de savoir si ces derniers sont propres à la parcelle ou s'ils influencent un espace plus vaste (le site ou au-delà).

- Suivi

Cette partie est consacrée aux suivis naturalistes des mesures éventuellement mises en œuvre sur le site. Il s'intéresse aux méthodes des suivis, à leurs conditions de mise en place et à leur récurrence. Cette approche permet de comprendre s'il y a des suivis des mesures qui sont mis en place et, dans le cas d'une réponse positive, d'avoir un aperçu des méthodes actuellement mobilisées. Dans le cas d'une réponse négative, cela amène à réfléchir aux causes de l'absence de tel suivi. L'enquêté est amené à exprimer ses attentes et besoins concernant le suivi des mesures.

- Conclusion

Cette dernière partie permet d'avoir une vision prospective et de faire le bilan de l'entretien. Il est demandé à l'enquêté d'imaginer l'évolution du site et de son état de conservation dans le temps, et de les mettre en relation avec les mesures Natura 2000. Il est également question pour l'acteur rencontré d'identifier les principaux freins à l'efficacité des mesures et des pistes d'améliorations.

La grille d'entretien ainsi élaborée est prévue pour un entretien de visu d'environ une heure. Il a été décidé de ne rencontrer qu'un panel restreint d'acteurs dans des contextes locaux différents. La sélection des acteurs enquêtés s'est faite de manière opportuniste, notamment parce qu'il aurait été compliqué de rencontrer tous les gestionnaires de site Natura 2000 en France, et par ce que nous n'avons pas défini de critères de sélections particuliers ciblant certains sites plus que d'autres. Pour des raisons pratiques, nous avons choisi de cibler les gestionnaires ou animateurs des sites Natura 2000 dans des régions proches géographiquement du MNHN, ainsi que dans des régions parmi celles ayant envoyé le plus de documents.

Nous avons ainsi contacté des acteurs dans les régions suivantes :

- Ile de France,
- Auvergne,
- Alsace,
- Lorraine,
- Picardie,
- Centre,

Au total, trente acteurs ont été contactés dont 19 ont pu être rencontrés et répondre à l'enquête (annexe II).

Une enquête a été menée auprès de quelques gestionnaires Natura 2000 pour faire ressortir des éléments de contexte permettant de comprendre ce qui influence l'efficacité des mesures Natura 2000 en France.

III. Résultats

3.1. Le recueil de données de suivis.

La prise de contact avec des acteurs partout en France dans le cadre de la recherche de suivis naturalistes ou de tout autre document permettant d'analyser l'efficacité des mesures Natura 2000, a permis de recueillir un nombre important de documents (329).

La part des acteurs ayant répondu à notre demande est cependant faible puisque, sur les 825 personnes que nous avons contactées, 56 (soit 7 %) ont envoyé des documents. Ce faible résultat est à nuancer, car il s'avère qu'une part non quantifiable des contacts de l'annuaire Natura 2000 n'est pas à jour. Nous avons tout de même obtenu des retours de la majorité des régions de France, seules quatre régions de France n'ont pas pu nous envoyer de documents (figure 5). D'autres régions, comme l'Ile de France, présentent un nombre plus élevé d'acteurs ayant envoyé des documents, cela s'explique par le fait que des entretiens ont été menés dans cette région, ces derniers ont favorisé l'échange de documents complémentaires.

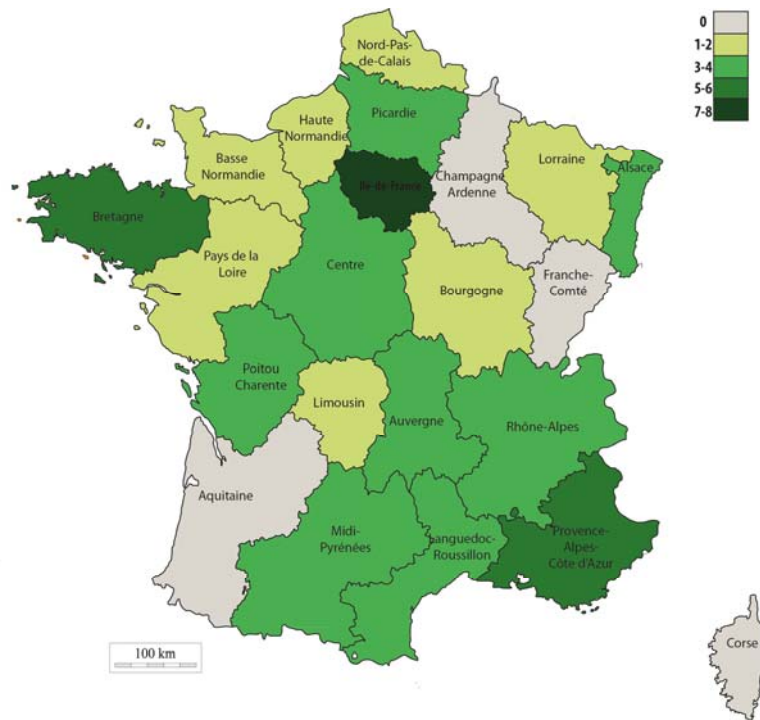


Figure 3 Nombre d'acteurs par région ayant envoyé des documents, 2016.

Les retours de ces acteurs ont permis de recueillir 329 documents envoyés par quinze types de structures différentes (figure 4).

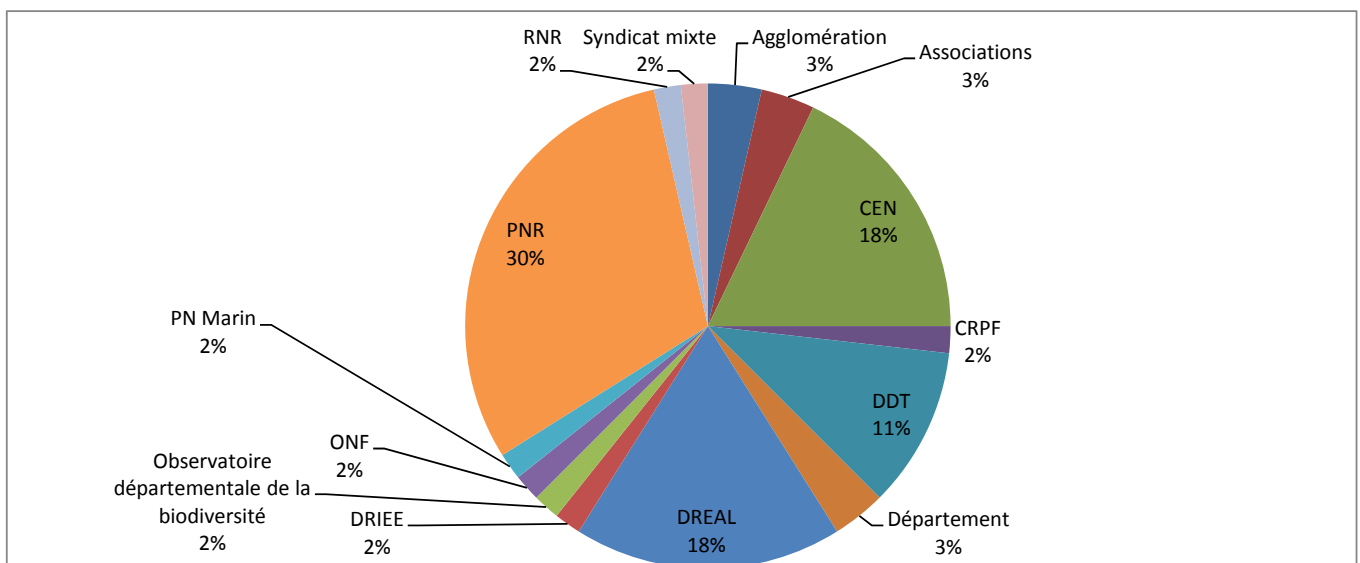


Figure 4 Répartition par type de structure ayant envoyé des documents, 2016.

La majorité des documents a été envoyée directement par des PNR (30%) ainsi que par des DREAL/DRIEE (20%) et les CEN (18 %) (figure 4). La part importante des documents envoyés par les PNR et les CEN s'explique par le fait que ce sont des structures majeures impliquées dans la gestion des sites Natura 2000. Par ailleurs, ce sont également des structures qui réalisent régulièrement des suivis naturalistes. Les retours importants de la part des DREAL s'explique par le fait qu'elles ont été sollicitées afin de centraliser les

documents fournis par les gestionnaires de leur territoire, et de nous les transmettre en limitant les intermédiaires.

On peut constater que les DDT ont joué le même rôle dans la collecte des données en permettant de restituer 11 % des documents. On remarque que certaines structures majeures impliquées dans la gestion de site Natura 2000 n'ont pas pu contribuer de manière significative à notre étude. Cela s'explique pour le cas des Réserves Naturelles de France par le fait que la structure n'a pas pu relayer notre demande à temps à son réseau. Pour ce qui est de l'ONF, la transmission du message en interne n'a pu se faire faute d'annuaire interne opérationnel sur la thématique Natura 2000.

La part importante des documents envoyés par les PNR et les CEN s'explique par le fait que ce sont des structures majeures impliquées dans la gestion des sites Natura 2000. Par ailleurs, ce sont également des structures qui réalisent régulièrement des suivis naturalistes.

La contribution de ces différents acteurs a permis de recevoir des documents de nature assez variée et que l'on a répartis dans 8 catégories (figure 5).

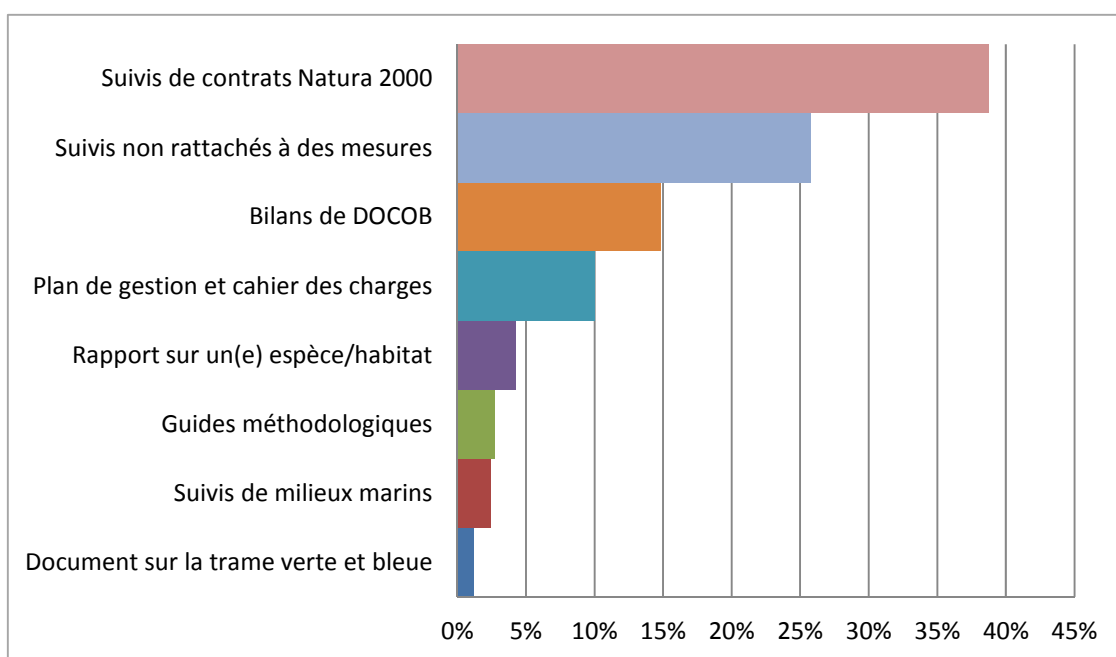


Figure 5 Répartition des documents reçus par type, 2016.

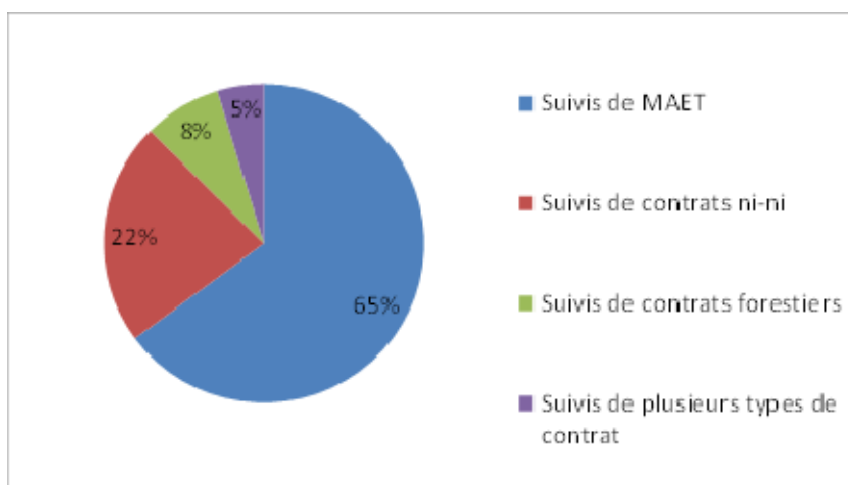


Figure 6 Répartition des suivis de contrats Natura 2000, 2016.

La majorité des documents concernent des suivis de contrats Natura 2000 (39%) (figure 6). Ces derniers sont majoritairement relatifs au MAET (65 %), les contrats moins documentés ici sont les contrats forestiers (5 %) (figure 6), cela s'explique par le fait que nous avons eu peu de retour de document de la part de l'ONF, mais également par le fait que les contrats forestiers sont les contrats les moins mobilisés et que leur suivis se fait sur des pas de temps très long. Il y a également beaucoup de documents relatifs à des suivis naturalistes qui ne sont pas directement en lien avec des pratiques de gestions Natura 2000 (26%) (figure 5). Nous avons aussi reçu de nombreux bilans de Docob (15%) (figure 5) qui peuvent présenter des données intéressantes pour notre étude.

Sur les 329 documents que nous avons reçus en tout, tous n'ont pas un lien direct avec notre étude. Ainsi, dans le cadre de l'évaluation de l'efficacité de Natura 2000, seule une partie de ces documents a pu être exploitée.

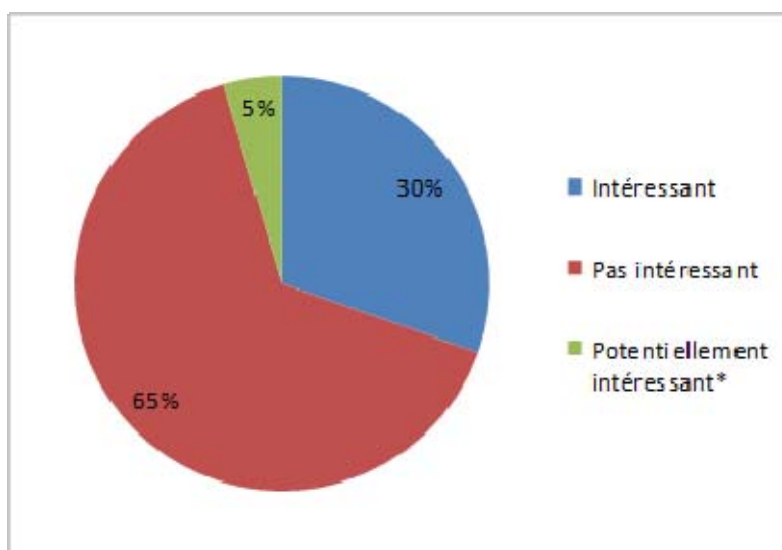


Figure 7 Répartition des documents reçus selon leur pertinence dans le cadre de cette étude, 2016.

*Documents qui pourraient être intéressants dans le cadre de notre étude, mais que nous n'avons pas pu analyser, par faute de temps

La majorité des documents recueillis (65 %) ne présente pas les critères d'intérêt nécessaires à la présente étude, contre 30 % des documents qui présentent un intérêt (figure 7). La répartition des documents en fonction de leur pertinence a été réalisée en amont de l'analyse, la catégorisation des documents s'est faite selon la présence d'informations clés dans le cadre de notre étude :

- suivi de mesure Natura 2000, c'est-à-dire mention d'un rapport mettant en relation des résultats de suivis naturalistes avec des mesures de gestions mises en œuvre. Il faudrait faire mention d'un bilan de l'état initial du site avant la mise en œuvre d'action et des suivis des résultats après le déploiement des mesures, ainsi qu'une comparaison avec un site témoin. La prise en compte de ces trois types d'information dans les documents analysés s'avérant peu courante, nous avons choisis de ne pas limiter l'examen des documents aux seuls documents présentant l'ensemble de ces informations.
- à défaut, suivis d'espèces ou d'habitats menés dans un cadre distinct, mais pouvant être mis en relation avec des actions de gestions issues de contrats Natura 2000.

Les documents ne répondant pas à ces cas de figure n'ont pas été retenus dans le cadre de notre étude. Il s'agit globalement de bilans de DOCOB ne contenant pas de suivi naturaliste, ou encore de suivis naturalistes ou relatifs à l'état de conservation du site sans rapport avec des mesures de gestions.

A l'issue de cette répartition, la part relativement faible des documents présentant un intérêt montre que l'évaluation de l'efficacité des mesures de Natura 2000 est une préoccupation très récente et que relativement peu de suivis ont été réalisés dans ce sens. La plupart des suivis réalisés par les structures de gestion concernent principalement le suivi d'espèces sans rattacher les résultats aux actions mises en œuvre.

Nous avons eu relativement peu de retours de documents. Les suivis les plus nombreux concernent les types de contrats les plus mobilisés. Sur l'ensemble des documents reçus, seuls une petite partie présente un réel intérêt dans le cadre de notre étude. Cela permet de remarquer que peu de suivis de l'efficacité des mesures sont réalisés.

3.2. L'analyse des suivis.

3.2.1. Analyse globale des résultats

Afin d'évaluer l'efficacité des mesures de Natura 2000 nous nous sommes appuyés sur les 30% des documents reçus, considérés pertinents pour notre étude.

Parmi ces 30%, une part importante concernait le suivi d'un site sur plusieurs années, nous nous sommes concentrés sur les documents les plus récents faisant le bilan des résultats des années précédentes, ainsi, nous avons finalement analysé 16% des documents reçus, soit 52 documents. Ils fournissent des analyses par parcelles, et présentent des résultats pouvant varier d'une parcelle à l'autre en fonction du contexte. Dans ce cas de figure, nous avons analysé les parcelles individuellement plutôt que de synthétiser les résultats des études.

Ce choix donne dans les graphiques présentés plus bas un poids très nettement supérieur aux études portant sur un nombre important de parcelles, mais ce poids reflète une meilleure robustesse statistique des données, de sorte qu'il nous a semblé cohérent. Ainsi, au sein des 52 documents étudiés, nous avons analysé les résultats des suivis de 219 parcelles issues de 50 sites Natura 2000 (figure 8). Les sites étudiés sont répartis sur l'ensemble de la France et sont issus de toutes les régions biogéographiques. Seules la Corse et la région Sud-ouest sont peu représentées.

Z

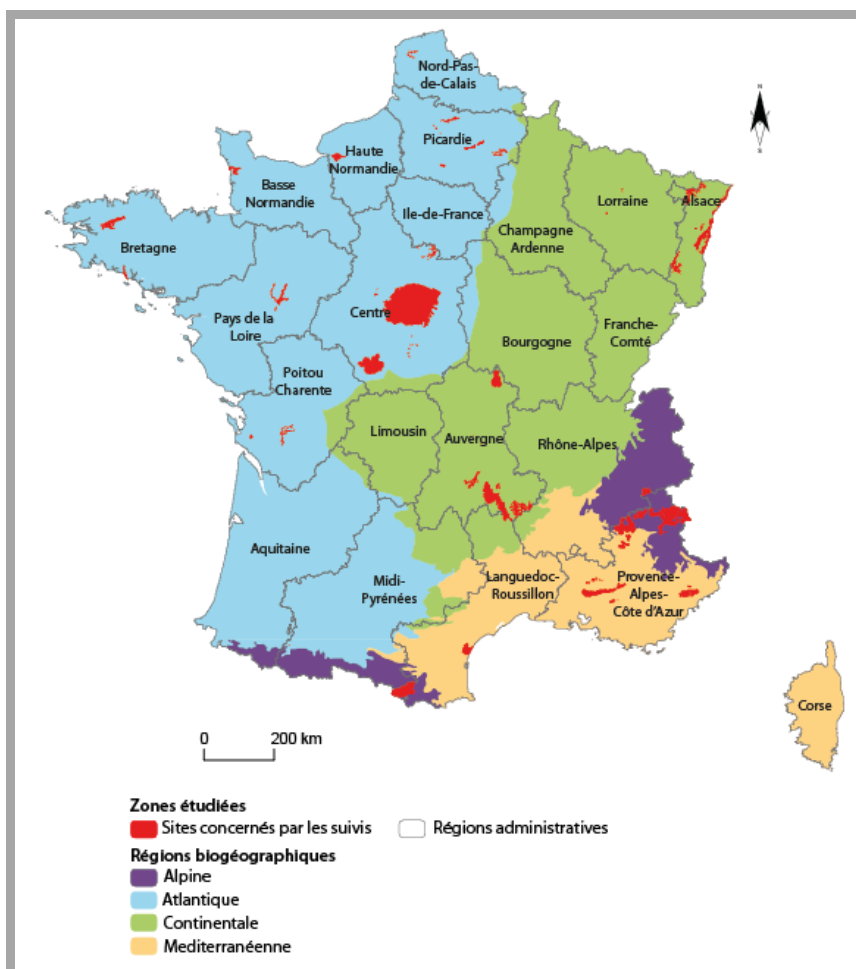


Figure 8 Répartition des sites étudiés, 2016.

- Les auteurs et méthodes des suivis.

Les 52 suivis que nous avons étudiés sont principalement réalisés par les Conservatoires d'espaces naturels (CEN) (21%) et par les PNR (14%) (figure 9). De nombreux documents sont également réalisés par les CBN et des bureaux d'études.

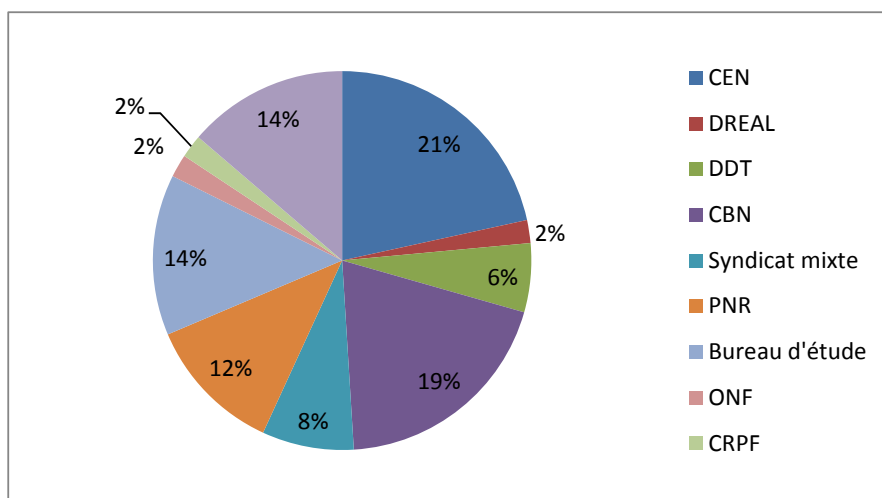


Figure 9 Auteurs des suivis étudiés, 2016

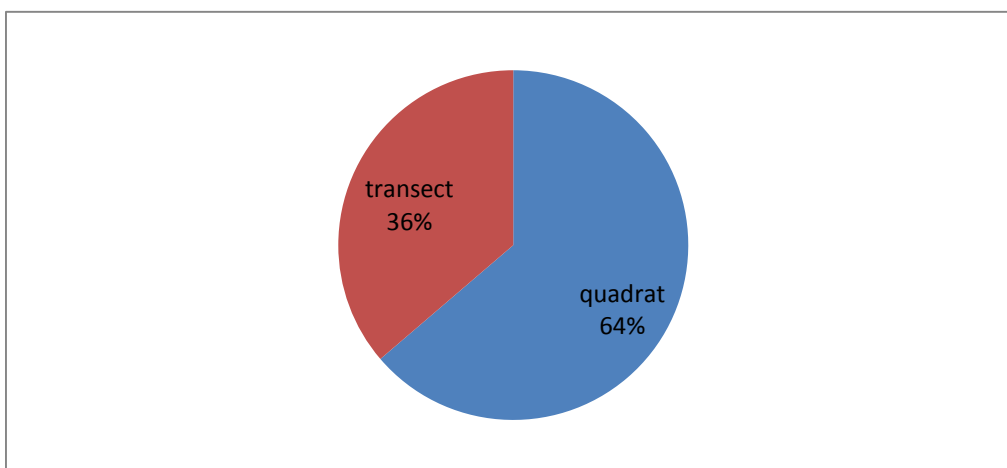


Figure 10 Méthode de suivis, 2016.

D'un point de vue méthodologique, les suivis sont réalisés à partir de transects ou de quadrats, la majorité d'entre eux s'appuient sur des quadrats (64%) (figure 10).

Les relevés réalisés sont principalement des relevés phytosociologiques (figure 11). Le recours à ces méthodes est lié au fait que les suivis s'intéressent principalement aux habitats, 93% des documents s'y intéressent. Une minorité de suivis est réalisée en se basant sur d'autres méthodes ou protocoles (tableau 11) Les suivis sont en moyenne réalisés tous les 3 ans.

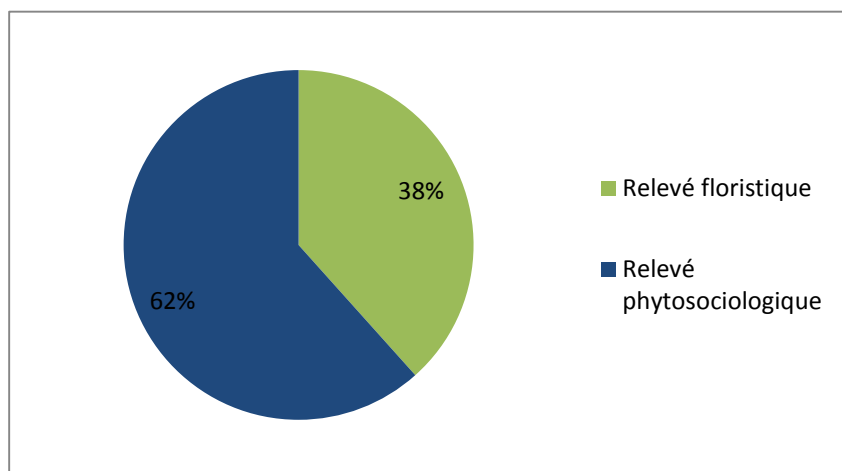


Figure 11 Méthode de relevés, 2016.

Objet du suivi	Autres méthodes utilisées	Nombre de documents utilisant ces méthodes
Suivis d'habitat	Cartographie; photo-interprétation	10
	Inventaire bois mort au sol et sur pied, diamètre du bois	1
	Mesure du taux d'abrouissement	1
	Méthodologie régionale d'aide à la réalisation des diagnostics et des suivis des mesures contractuelles Natura 2000, DREAL 2013	2
	Protocole du CBN de Brest	1
	Relevé exhaustif de végétation	5
	suivi bathymétrie	1
	Méthode d'évaluation de l'état de conservation MNHN	4
	Indicateur de gestion pastorale (CERPAM)	1
	STOC EPS ³¹	1
Cuivré des marais	Comptage des œufs	1
Petit rhinolophe et Grand rhinolophe	Comptage des individus et suivis des températures des gîtes	1
Ilot de sénescence	Inventaire des coléoptères saproxyliques piège à interception aérienne non amorcé	1
Rôle des genets	Ecoute	1

Tableau 10 Autres méthodes de suivis, 2016.

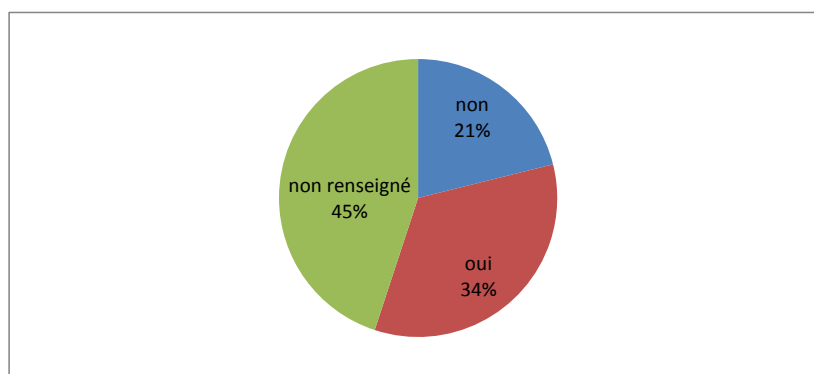


Figure 12 L'utilisation de placettes témoin, 2016.

Les suivis étudiés ont rarement recours à des parcelles témoins : seuls 34% d'entre eux font référence à ce type de parcelle (figure 12).

Les suivis sont principalement consacrés aux habitats plutôt qu'aux espèces, d'une part parce que le suivi de ces dernières est plus complexe, et d'autre part parce que les habitats sont vus comme des éléments intégrateurs de la fonctionnalité des écosystèmes ayant une capacité à assurer les fonctions essentielles pour les espèces. Un nombre relativement faible de documents fait référence à l'utilisation de parcelle témoin. Les méthodes de suivis sont relativement similaires, mais leurs modalités de mise en œuvre varient.

- Les principales menaces,

³¹ Suivi Temporel des Oiseaux Communs – Echantillonnages Ponctuels Simple : protocole conçu pour évaluer les variations spatiales et temporelles de l'abondance des populations nicheuses d'oiseaux communs. Il est basé sur des points d'écoute

Les contrats étudiés sont mis en place pour répondre à des menaces diverses. Les milieux sont majoritairement menacés par une fermeture naturelle liée à une reconquête spontanée de la végétation (50%) (figure 15) du fait d'une déprise agricole. Ce phénomène touche tous les types de milieux en dehors des milieux forestiers et marins.

La deuxième menace la plus prégnante sur les milieux est relative à des pressions trop fortes pouvant entraîner une détérioration des espèces et habitats.

On distingue les pressions (24%) dues à l'intensification des pratiques (agricoles, sylvicoles) concentrées sur de faibles surfaces, et des pressions dues à de la sur-fréquentation liée à des activités de loisir (piétinement, engins motorisés) (7%) (figure 14).

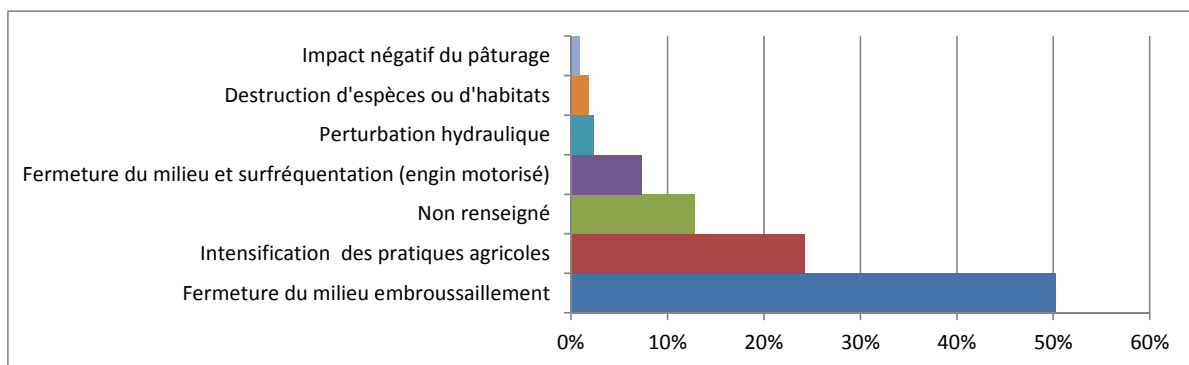


Figure 13 Types de pressions ou menaces, 2016.

Le faible nombre de suivis citant des menaces liées à des perturbations hydrauliques peut s'expliquer en partie par le fait que nous avons eu peu de documents liés à des milieux humides.

- Principaux résultats

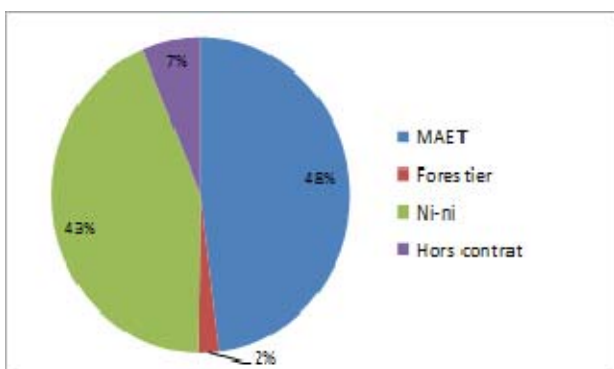


Figure 14 Répartition des types de contrats suivis, 2016

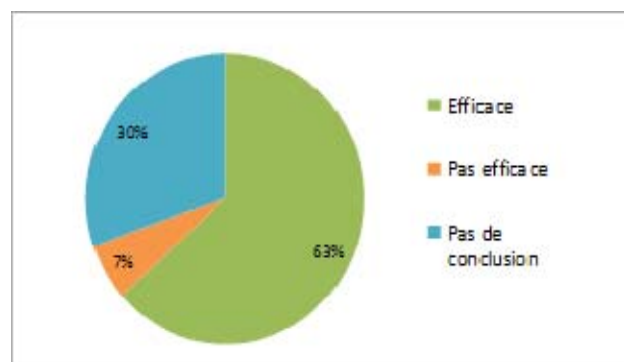


Figure 15 Conclusion des suivis sur l'efficacité de la mesure, 2016.

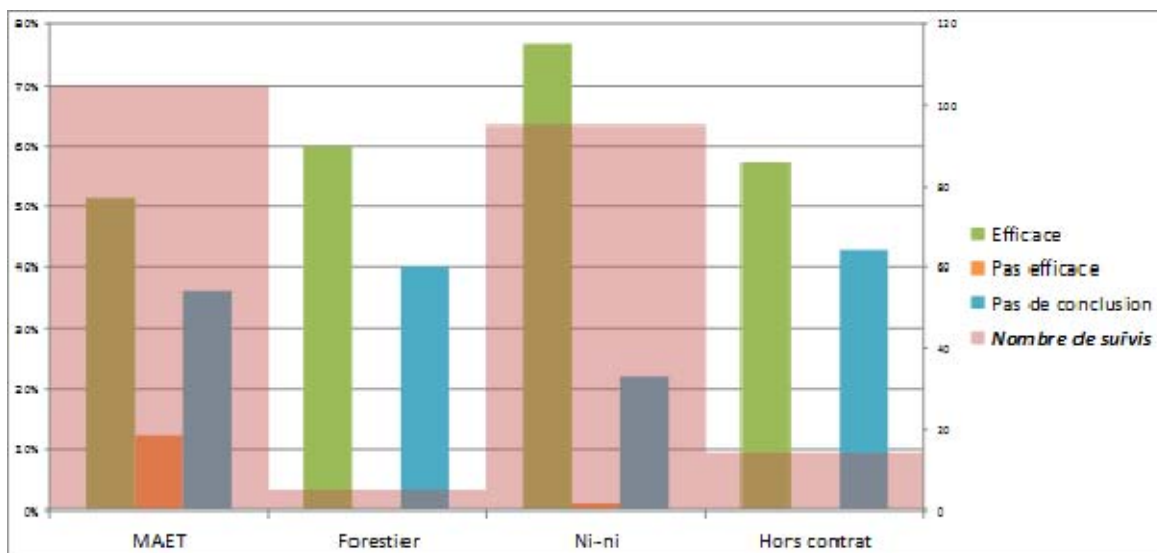


Figure 16 Conclusion des suivis sur l'efficacité des mesures par type de contrat, 2016.

La majorité des placettes étudiées est soumise à des mesures de gestion d'un habitat plutôt que d'une espèce. Seules 17 placettes sur 219 sont concernées par la mise en place d'actions en faveur d'une espèce.

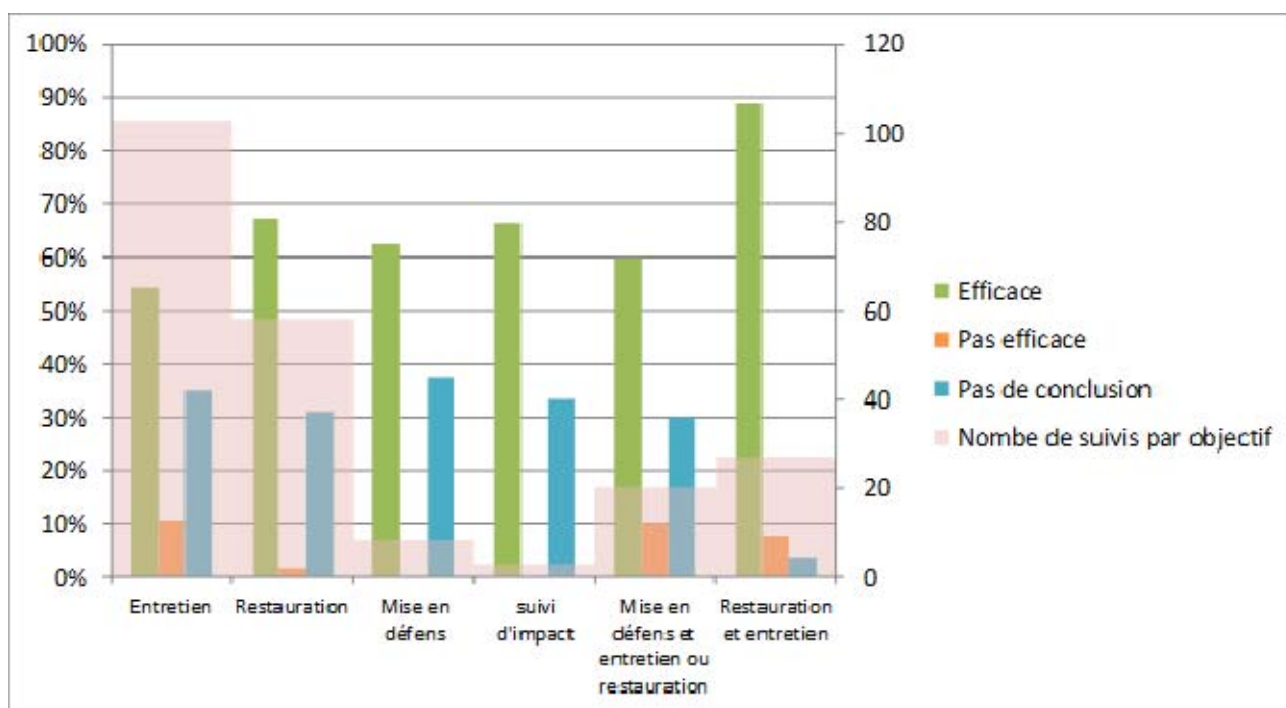


Figure 17 Objectifs des suivis et conclusion des études sur leur efficacité par rapport au nombre de suivis étudiés, 2016.

Sur l'ensemble des 219 parcelles étudiées, la majorité fait l'objet d'un contrat MAET (48%), soit 105 parcelles. Les contrats ni-ni sont également bien représentés (43%), les contrats les moins représentés sont une fois encore les contrats forestiers (2%), soit 5 contrats (figure 15-17) pour les mêmes raisons qu'évoqué plus haut.

Pour la majorité des parcelles étudiées, les mesures Natura 2000 sont efficaces (63%) (figure 16). Les contrats présentant les mesures les plus efficaces sur les parcelles étudiées, sont les contrats ni-agricoles, ni-forestiers (figure 16). Seule une faible part des mesures suivies est jugée non efficace. Toutefois, une part

importante des données analysées n'a pas permis de conclure sur l'efficacité de la mesure (30%). Nous avons obtenu cette conclusion soit parce que le document stipulait qu'il n'est pas possible de conclure, soit parce que le document n'apportait pas de conclusion ou de résultats nous permettant de déterminer l'efficacité ou non de la mesure.

Lorsque l'on s'intéresse à l'efficacité des mesures par rapport aux types de contrats, on peut constater que globalement tous les types de contrats étudiés présentent une part importante de mesures efficaces. La part des mesures pour lesquels l'inefficacité est avérée est très faible et concerne uniquement les MAET et les contrats ni-ni (figure 16).

Sur l'ensemble des contrats suivis, les mesures ayant pour objectif l'entretien du milieu sont les plus suivies (figure 17). En termes d'efficacité, ces mesures présentent 54% de mesures efficaces, contre 11% de résultats jugés non efficaces et 35% sans conclusion. Ces mesures sont particulièrement représentées, car les MAET sont surreprésentés dans notre étude. Les mesures qui semblent ici les plus efficaces sont celles qui ont un double objectif de restauration et d'entretien des milieux avec 89% d'efficacité. Ces associations permettent de pérenniser l'action de restauration et d'avoir un effet plus important sur le milieu.

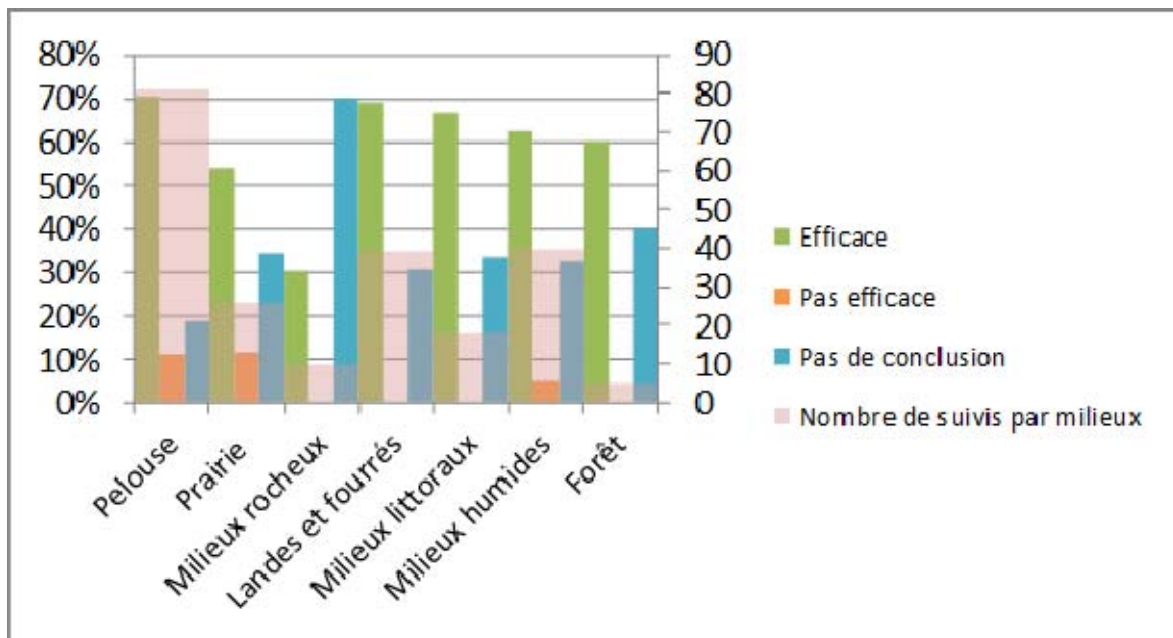


Figure 18 Efficacité des mesures en fonction des types de milieux, 2016.

Les mesures sont particulièrement suivies sur les milieux de pelouse. Les deux milieux qui présentent la plus grande efficacité sont les pelouses et les landes et fourrés (70 et 69%). Les mesures principalement mobilisées sur ces milieux sont surtout liées à du pâturage, ce dernier est mis en place sur les espaces peu productifs (figure 18). Ceux-ci sont potentiellement soumis à moins de pressions que les milieux productifs.

En revanche, les milieux prairiaux et rocheux présentent un taux d'efficacité plus faible (figure 18).

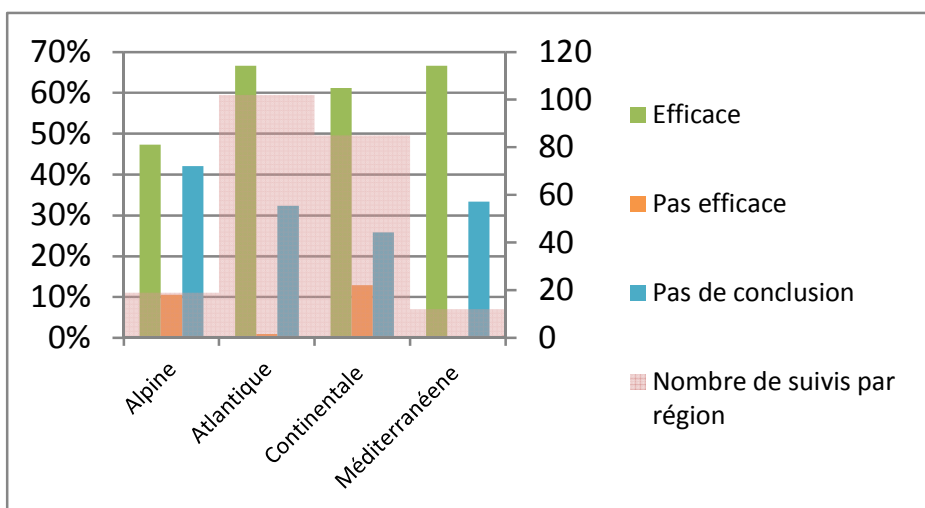


Figure 19 Efficacité et nombre de mesures en fonction des régions biogéographique, 2016.

Les actions sont majoritairement mises en œuvre et suivies en région atlantique, où elles semblent relativement efficaces. Ce qui est un résultat intéressant étant donné que c'est une région dont les milieux sont soumis à de fortes pressions. Les actions les moins efficaces sont situées en région alpine ou une part importante des suivis n'apporte pas de conclusion (figure 19). Cependant ces résultats sont à nuancer, car nous disposons de peu de suivis dans ces régions.

Les sites sont principalement menacés par la fermeture des milieux résultant de déprise agricole. Les mesures mises en œuvre doivent répondre à cette menace. Globalement les mesures semblent efficaces, mais une part importante des suivis n'apporte pas de conclusion.

3.2.2. Analyses par type de contrat

- L'efficacité des MAET.

Les mesures issues de contrats MAET représentent la majorité de mesures suivies. Ces mesures sont majoritairement efficaces (52%). Ce taux d'efficacité est cependant plus faible que celui des autres contrats étudiés, une part importante des suivis ne permettant pas de conclure ce qui traduit la difficulté de démontrer l'impact des mesures MAET (figure 20).

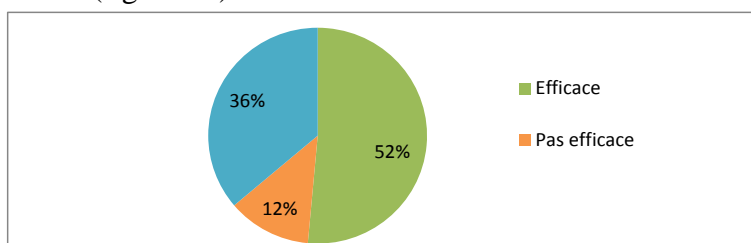


Figure 20 conclusions des suivis sur l'efficacité des MAET, 2016.

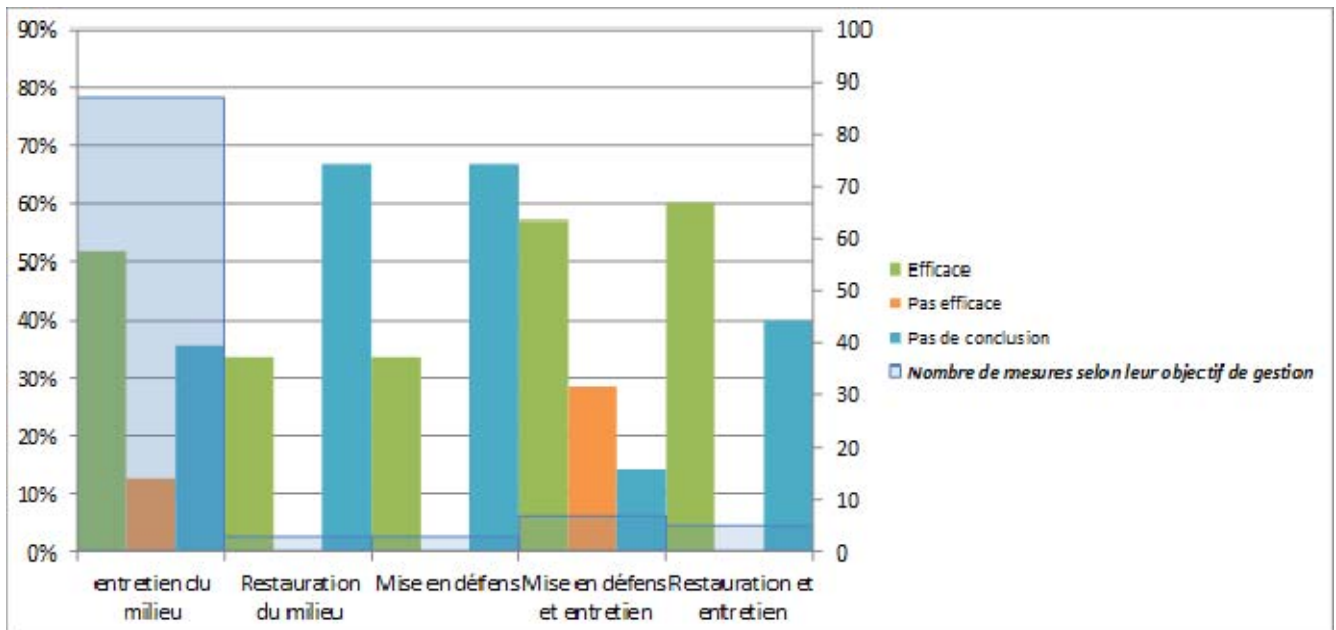


Figure 21 Objectifs des MAET suivies et conclusion des études sur leur efficacité, 2016.

Les mesures MAET étudiées ici sont principalement mises en œuvre dans un objectif d'entretien du milieu, cela concerne 87 parcelles (figure 21), en revanche, très peu des parcelles suivies sont soumises à des actions de restauration ou de mise en défens. Cela s'explique par le fait que les MAET sont mises en place sur des espaces agricoles à vocation économique dont la bonne gestion est favorisée. La vocation des MAET est donc plus d'assurer le bon entretien des milieux que leur restauration ou leur mise en défens. Les mesures les plus efficaces (60%) semblent être celles présentant un double objectif de restauration et d'entretien du milieu, mais ces mesures présentent tout de même une part importante de résultats inconnus.

Pour les parcelles soumises à des mesures de restauration ou de mise en défens, seul un tiers des suivis permettent de conclure à une efficacité des actions.

Cela peut s'expliquer le fait que ces actions soient couplées avec des mesures d'entretien, ce qui permet de pérenniser et d'améliorer les résultats obtenus à l'issue de la restauration. Pour leur part, les mesures liées à l'entretien sont celles qui apparaissent comme étant les plus efficaces. Cette efficacité reste cependant à nuancer, car une part importante des suivis n'apportent pas de conclusion.

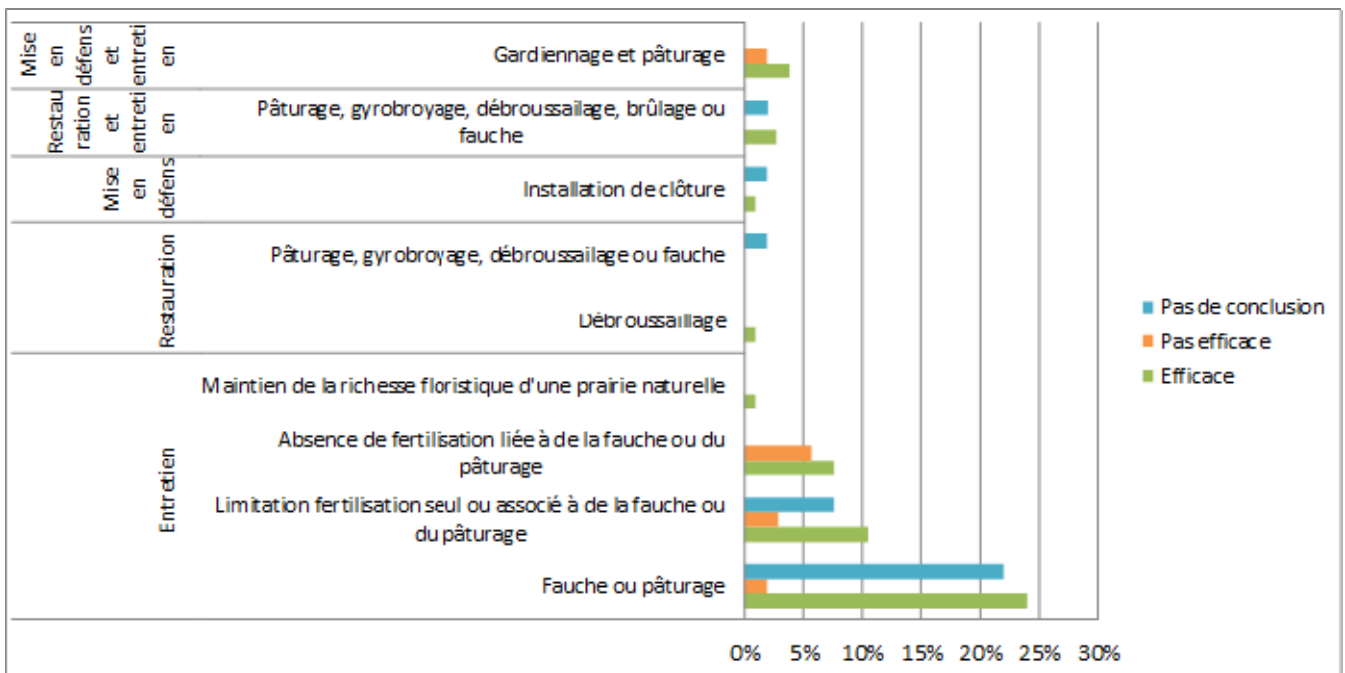


Figure 22 Conclusion de l'efficacité des mesures, 2016

Il est difficile de dégager des mesures MAET plus efficaces que d'autres, en revanche, on peut constater que les mesures liées à de la restauration et de l'entretien, sont particulièrement suivies tout comme les mesures de fauche et de pâturage (figure 22). Néanmoins, on peut constater que les actions d'entretien seules, regroupées, ne paraissent pas très efficaces, et présentent un résultat plutôt moyen, 52% de ces mesures sont efficaces contre 36% qui ne présentent pas de conclusion et 13% d'inefficace, les mesures associées de restauration et d'entretien paraissent plus efficaces (figure 21).

Certaines associations de mesures paraissent moins efficaces que d'autres, d'après les suivis étudiés, c'est par exemple le cas de la mesure « absence de fertilisation » associée à de la fauche ou du pâturage. Il s'avère que les pressions de pâturage ne sont pas adaptées, d'où l'inefficacité de la mesure.

Selon les rapports de suivi, la majorité des mesures présentées comme inefficaces le sont principalement parce que la mesure mise en œuvre n'a pas bien été ajustée (pression de pâturage trop importante, ou date de fauche non adaptée...).

En ce qui concerne les mesures pour lesquelles nous ne disposons pas de conclusion, cela est dû en grande partie (d'après les documents étudiés) au faible nombre de placettes suivies ayant les mêmes contrats, ne permettant pas de fait une comparaison.

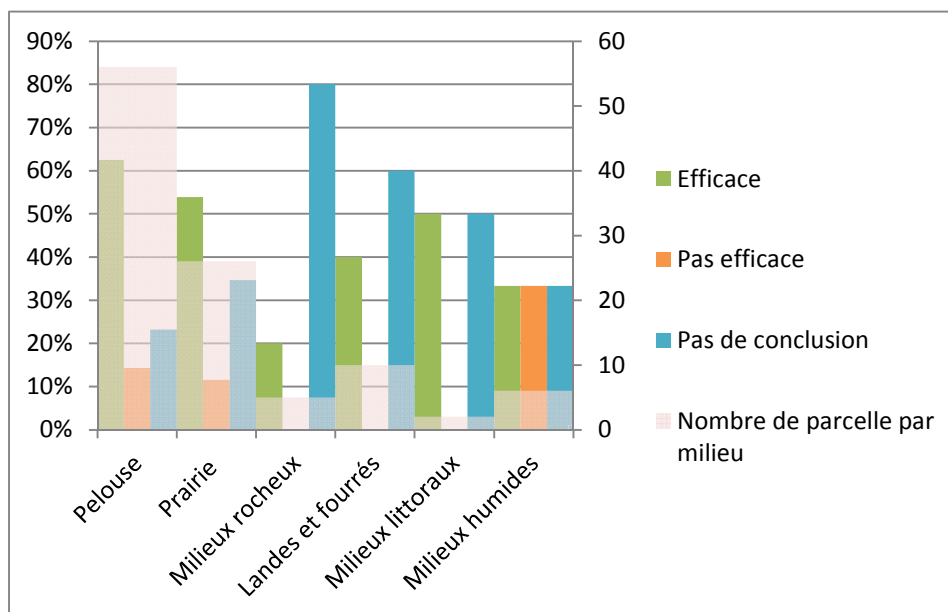


Figure 23 Conclusion sur l'efficacité des MAET par milieu, 2016.

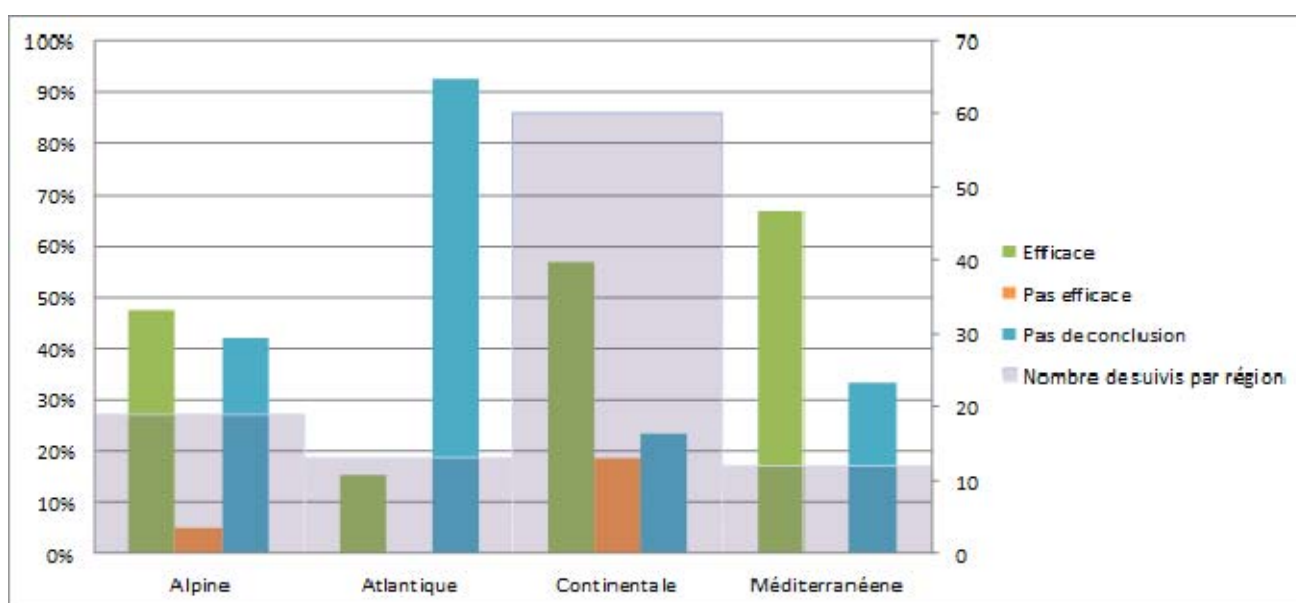


Figure 24 Conclusion sur l'efficacité des MAET par région biogéographique, 2016

En effectuant une analyse par type de milieux, on peut constater que les mesures mises en place sur des pelouses sont les plus efficaces (figure 23), elles sont surtout soumises à du pâturage et à de la limitation de fertilisation. En revanche, les mesures mises en place sur les autres milieux ne semblent pas se distinguer par leur efficacité. Les mesures MAET semblent plutôt bien fonctionner pour les prairies et les pelouses, il s'agit principalement de mesures de fauche ou de pâturage.

L'analyse par région biogéographique pour sa part permet de souligner que les quatre domaines présentent des tendances relativement similaires, aucun d'eux ne présente une efficacité plus marquée que les autres. En revanche, on peut constater que peu de suivis présentent des conclusions pour la région atlantique (figure 24).

Cela soulève certaines questions, notamment parce que dans cette région les milieux, et plus particulièrement les pelouses et prairies, sont soumis à des pressions et menaces importantes³². Or les résultats ici semblent montrer que les MAET ne contribuent pas à l'amélioration de l'état de conservation de ces habitats.

Enfin, il est possible de noter que les mesures sont plus suivies dans certaines biorégions que dans d'autres, nous avons majoritairement reçu des suivis issus de la région continentale (figure 23).

Il est difficile de déterminer clairement si les mesures MAET sont efficaces ou non, car il y a un nombre important de suivis qui n'apporte pas de conclusion. Les causes d'inefficacité et d'absence de conclusion ne sont pas clairement énoncées, mais semblent dans de nombreux cas être liées à un manque d'ajustement de la mesure.

- L'efficacité des mesures ni agricoles ni forestières.

Les parcelles gérées à l'aide d'un contrat ni agricole, ni forestier constituent une part importante de notre étude puisqu'elles représentent 43% des parcelles étudiées (figures 14). La part importante de ces contrats peut s'expliquer par le fait qu'ils sont facilement adaptables au contexte dans lequel ils sont mis en œuvre et de sorte qu'un suivi de la part des gestionnaires permet d'évaluer si des réajustements sont nécessaires.

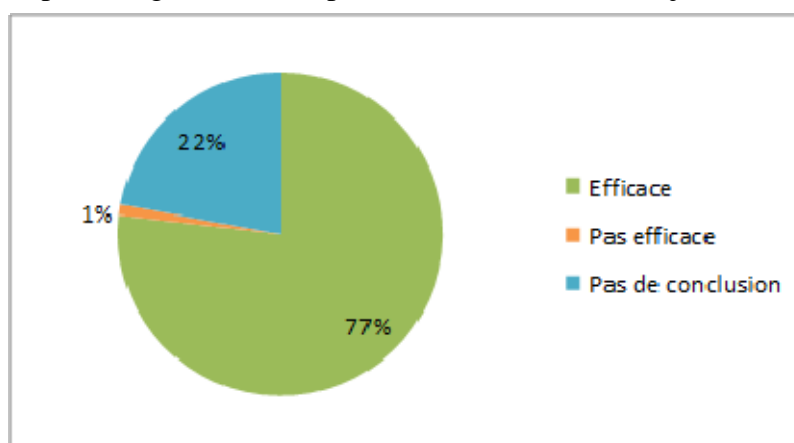


Figure 25 Conclusion sur l'efficacité des mesures ni-ni, 2016.

³² BENSETTIT F., & PUISSAUVÉ R., *Résultats de l'évaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces dans le cadre de la directive Habitats-Faune-Flore en France, Rapportage « article 17 ». Période 2007-2012.* 2015, MNHN-SPN, MEDDE, Paris, p. 204.

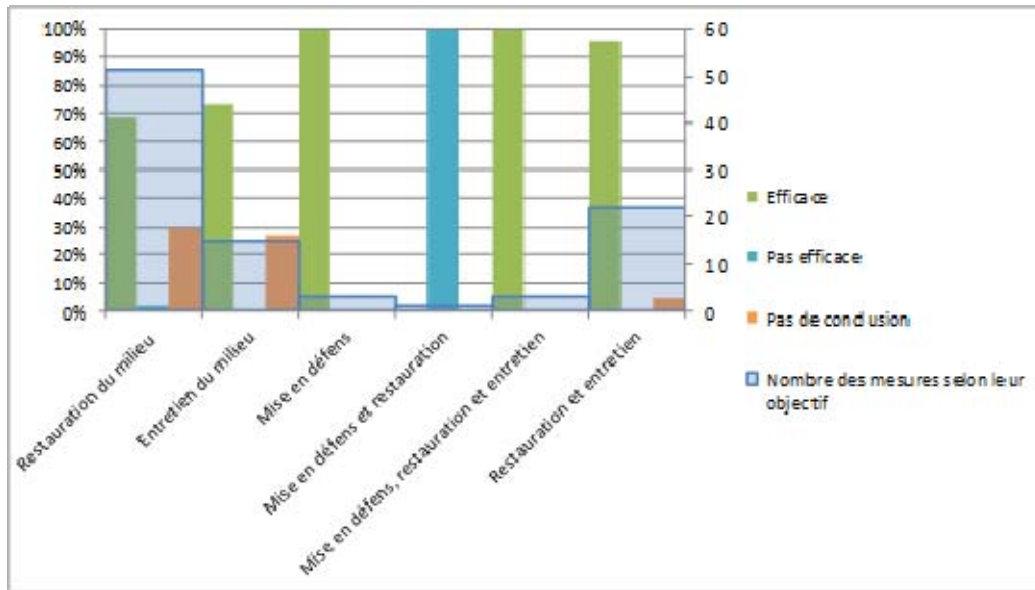


Figure 26 Objectifs des mesures ni-ni suivies et conclusion des études sur leur efficacité, 2016

Les mesures ni-ni sont majoritairement efficaces (77%) (figure 25). Nous avons constaté que ces contrats sont principalement mobilisés pour restaurer des milieux (figure 26), menacés de fermeture du fait de changements de pratiques. A la différence des autres contrats étudiés précédemment, la part d'inefficacité des mesures ni-ni est très faible (1%). En revanche, il y a une part non négligeable de mesures dont les suivis n'apportent pas de conclusion (22%). Les mesures qui apparaissent comme étant les plus efficaces sont les mesures d'entretien du milieu (73%) suivi par les mesures de restauration du milieu dont 69% sont efficaces. On peut constater qu'une part importante des mesures mises en œuvre dans le cadre de contrat ni-ni sont mixtes et composées de plusieurs types d'actions (par exemple mise en défens et restauration).

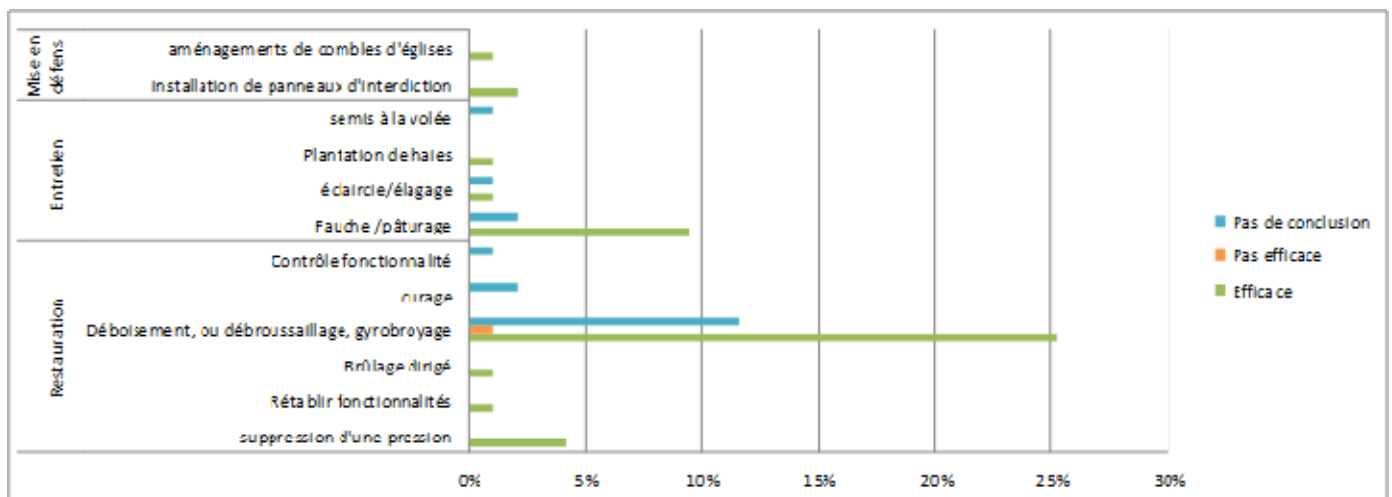


Figure 27 Conclusion de l'efficacité des mesures simples de contrats ni-ni en fonction de leur objectif, 2016.

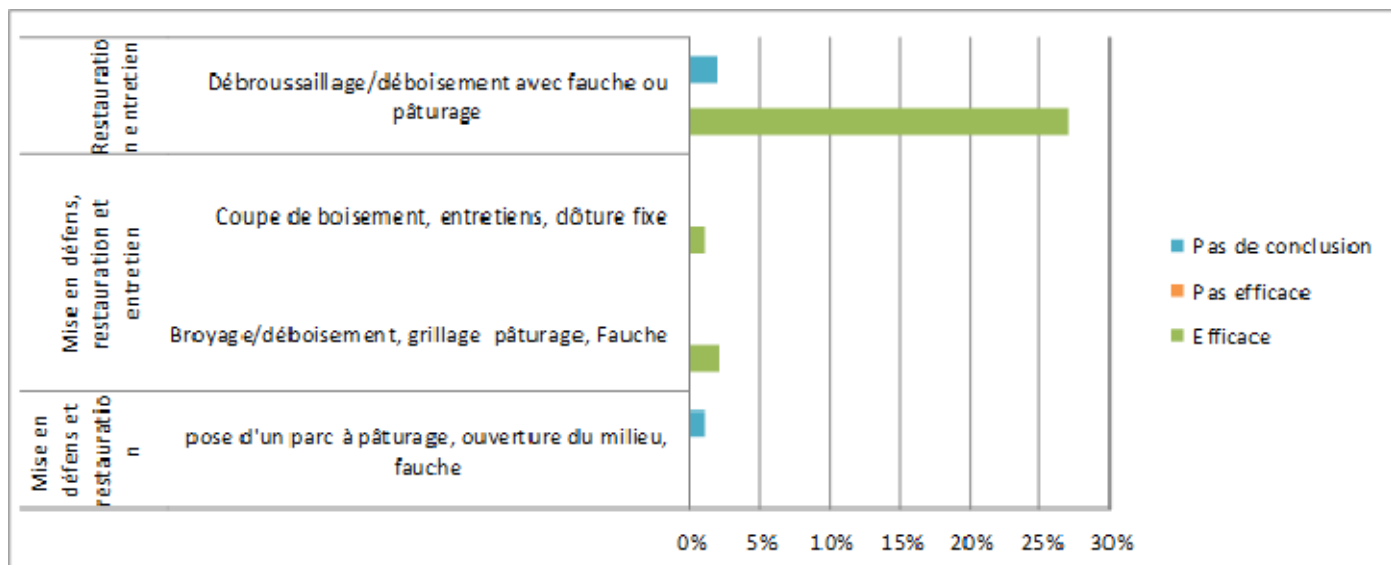


Figure 28 Conclusion de l'efficacité des mesures mixtes de contrat ni-ni en fonction de leur objectif, 2016

En ce qui concerne les mesures simples mises en place (une seule action), ce sont les actions d'entretien qui sont les plus représentées, il s'agit majoritairement de mesures de fauche ou de pâturage qui semblent les plus efficaces (figure 27).

Pour ce qui est des mesures mixtes, nous pouvons constater que les actions les plus suivies visent l'entretien et la restauration du milieu et sont efficaces (22%) (figure 28).

Le seul cas d'inefficacité de mesure ni-ni que nous pouvons remarquer concerne une mesure de restauration du milieu, notamment de déboisement, qui présente de faibles résultats, à l'image des MAET des restaurations de milieu. Ces actions n'ont pas entraîné d'évolution positive du milieu, notamment parce que le retour des espèces indicatrices du milieu n'est pas significatif.

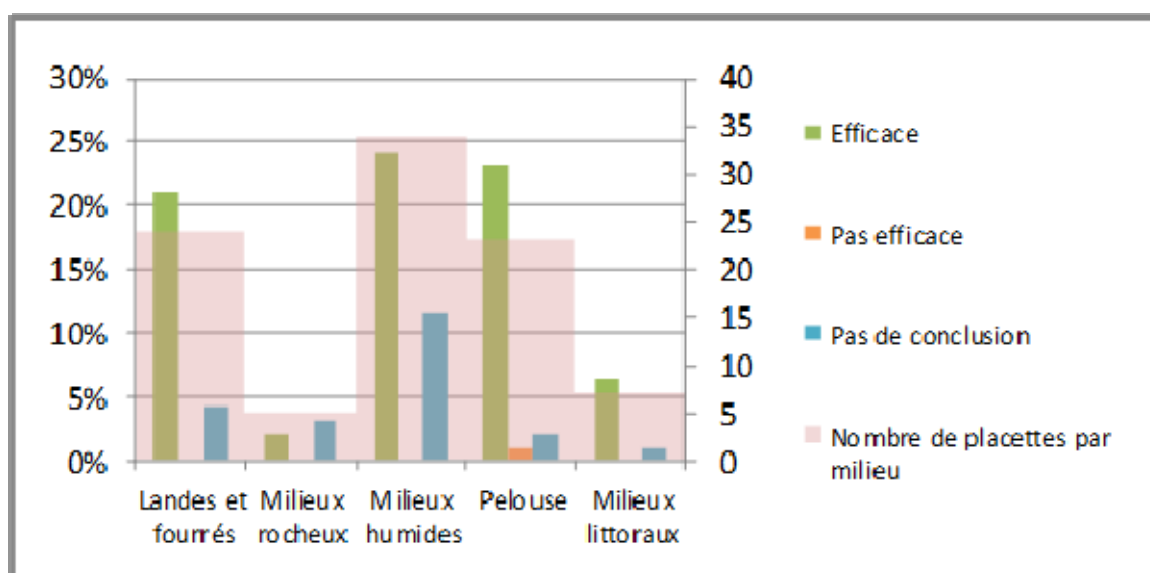


Figure 29 Conclusion de l'efficacité des mesures ni-ni par milieu, 2016

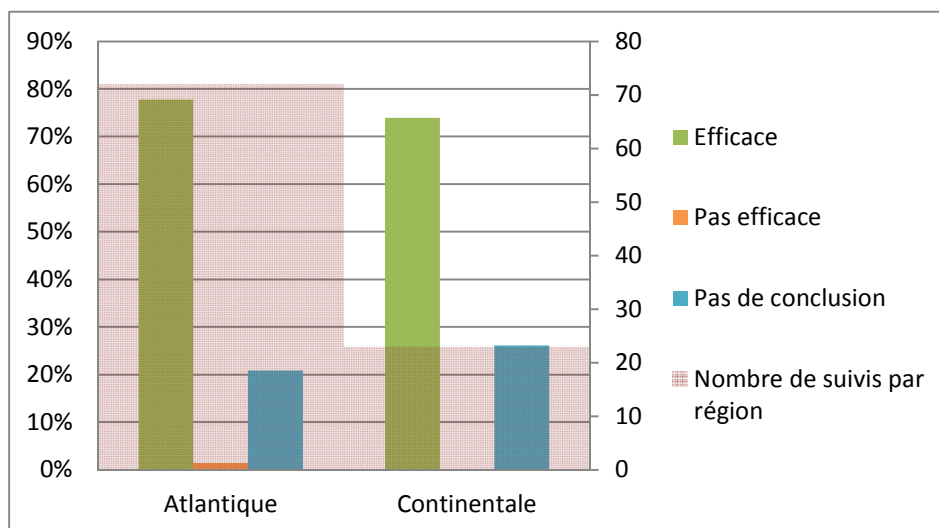


Figure 30 Conclusion de l'efficacité des mesures par région, 2016.

Les suivis reçus pour ces mesures viennent tous des régions atlantique et continentale (figure 30). Dans ces deux régions, les actions sont majoritairement mises en œuvre pour restaurer un espace ou l'entretenir. Les mesures sont plus efficaces sur les zones de landes et fourrés, sur les pelouses et dans les milieux littoraux (figure 29).

A l'inverse, l'efficacité des mesures concernant les milieux humides, les plus documentées dans le cadre de notre étude, est plus faible. Cela peut être dû au fait que ce sont des milieux complexes à suivre, et par le fait qu'ils subissent l'influence de nombreux facteurs (variations hydrologiques, variations climatiques...). Les mesures ni-agricoles, ni-forestières sont efficaces dans les deux régions biogéographiques, et notamment dans le domaine atlantique.

Les contrats ni-agricoles, ni-forestiers semblent particulièrement efficaces comparés aux autres contrats. Les mesures de ces contrats sont souvent plus souples donc plus adaptables aux contextes locaux. Les mesures semblent relativement efficaces dans tous les types de milieux hormis dans les milieux humides où elles ne sont pas efficaces.

- L'efficacité des mesures hors contrats,

Les mesures dites hors contrats, sont des mesures prévues dans les docobs, mais qui ne sont pas financées par un contrat Natura 2000. La part de ces mesures dans notre étude est faible, puisque cela concerne 14 parcelles, soit un seul document.

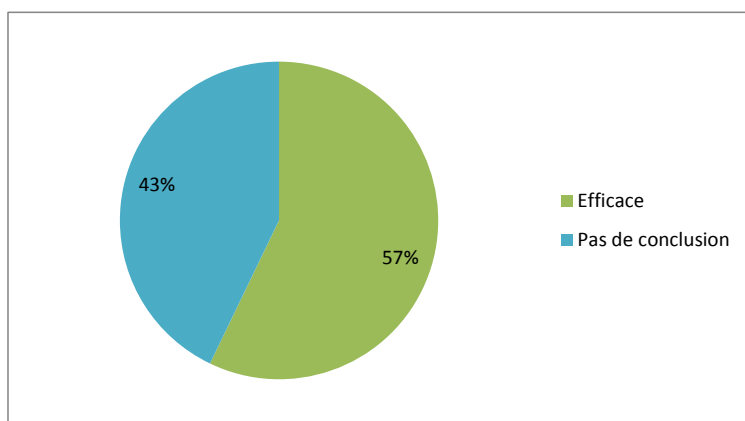


Figure 31 conclusions des suivis sur l'efficacité des mesures hors contrats, 2016

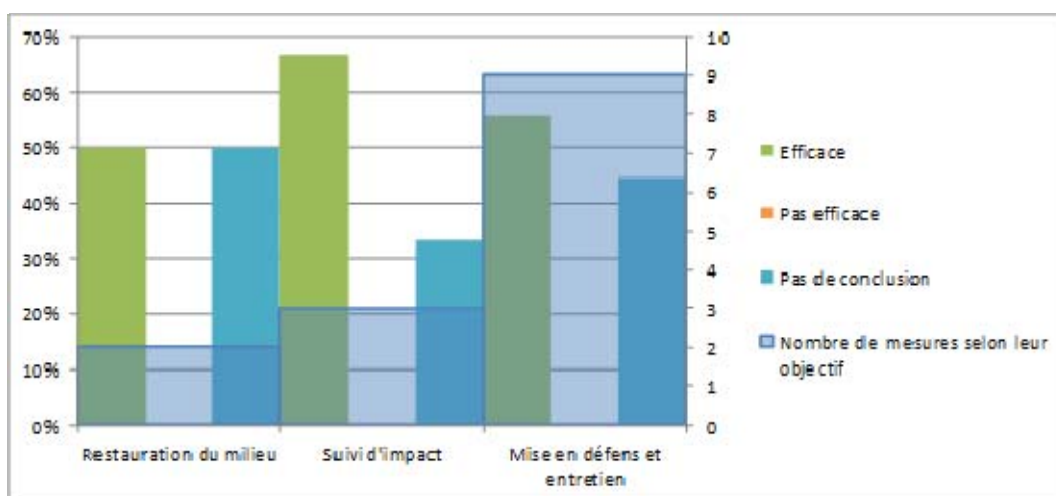


Figure 32 Objectifs des mesures hors contrats suivies et conclusion des études sur leur efficacité, 2016.

La majorité de ces mesures sont efficaces selon les suivis réalisés (57%) (figure 31). Elles concernent majoritairement la mise en défens et l'entretien du milieu. Ces actions ont principalement été mises en place dans l'optique de protéger un milieu dégradé par de la surfréquentation.

Cependant, il est difficile de conclure à une efficacité réelle de ces mesures, car nous disposons d'un échantillon très faible.

- L'efficacité des mesures forestières.

Les mesures forestières sont les contrats Natura 2000 les moins représentés, elles ne concernent que 2 % des parcelles étudiées (figure 14). Cela est dû au fait que ce sont des mesures peu appliquées (seuls 8 millions d'euros y sont consacrés contre 784 millions pour les MAET)³³ et également au fait que peu de contacts ont pu être obtenus pour l'ONF.

³³ ALLAG DHUISME F., et al., *Analyse du dispositif Natura 2000 en France, Rapport CGEDD n°009538-01, CGAAER n° 15029*, décembre 2015, Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, p.139.

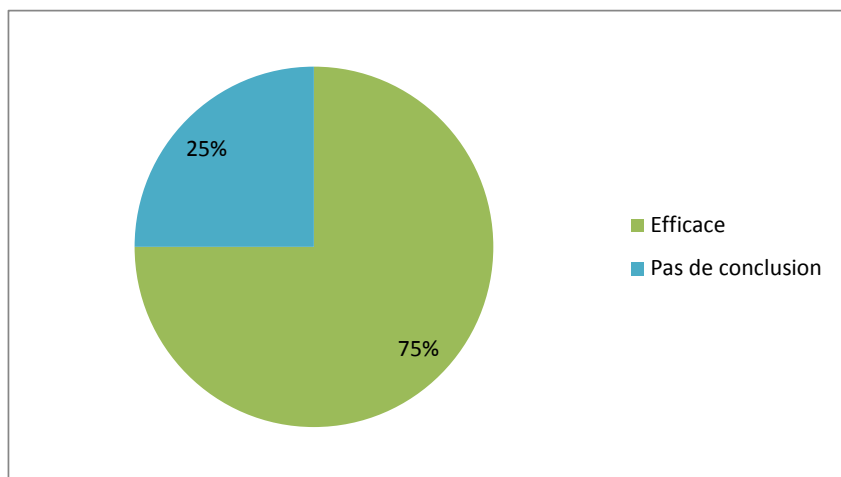


Figure 33 Conclusion sur l'efficacité des mesures forestières, 2016.

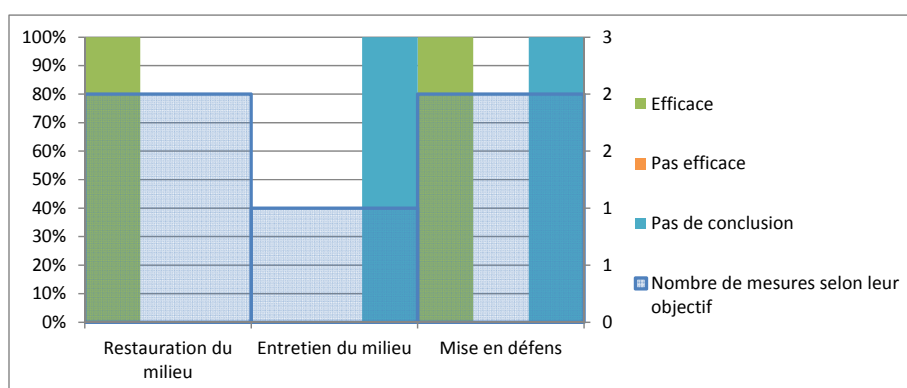


Figure 34 Objectifs des mesures forestières suivies et conclusion des études sur leur efficacité, 2016

La majorité des suivis des mesures forestières montrent que ces dernières sont efficaces (75%) (figure 33). Ces mesures concernent de manière égale la restauration ou la mise en défens (figure 33), pour lesquelles elles semblent efficaces.

Les mesures forestières consistent principalement en la coupe d'arbres ou la création d'îlots de sénescence. Il est relativement difficile de s'exprimer sur l'efficacité de ces mesures, car nous disposons de trop peu de données.

3.3. Résultats de l'enquête.

- Entretiens réalisés

Pour réaliser cette enquête, 30 personnes ont été contactées, seules 16 d'entre elles ont pu être rencontrées. Ces acteurs sont en majorités issus de CEN ou de PNR (20%), à l'inverse, les structures associatives, les réserves naturelles, syndicats mixtes et CRPF sont très peu représentés (figure 35). Les acteurs rencontrés sont tous chargés de mission ou animateur Natura 2000 dans leur structure depuis en moyenne 6 ans, avec des écarts variant de 15 ans à 1,5 ans.

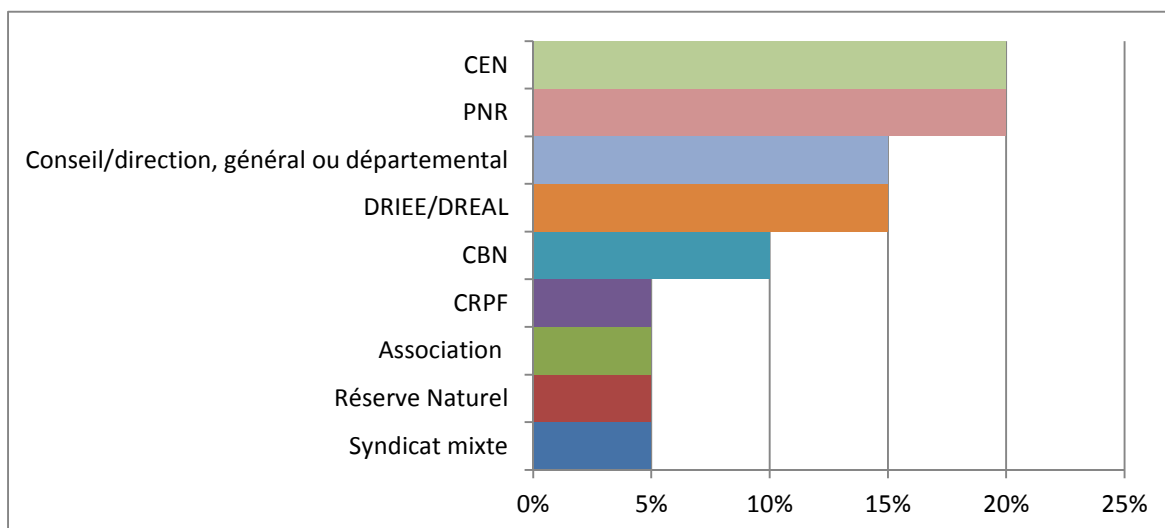


Figure 35 Répartition des acteurs rencontrés par type de structures, 2016.

- Enjeux de conservation des sites gérés

Afin de connaître les facteurs pouvant influencer l'état de conservation des espèces et habitats, nous avons demandé aux enquêtés d'identifier ces éléments. Il en ressort que les milieux forestiers sont considérés soit en bon état de conservation, car il n'y a pas d'exploitation, ce qui permet de les préserver, soit qu'au contraire il y a des activités sylvicoles trop intenses qui exercent une pression sur le milieu.

Les milieux agropastoraux sont pour leur part soumis à deux types de menaces principales : d'une part, la déprise agricole qui entraîne un abandon de ces espaces, favorisant ainsi une fermeture du milieu et, d'autre part, une intensification des pratiques agricoles sur d'autres espaces qui entraînent une dégradation des milieux. Les milieux humides sont également soumis au phénomène de déprise agricole et voient la qualité de leur eau dégradée par les différentes activités anthropiques sur les bassins versants.

Au vu de ces différentes menaces, il a été demandé aux enquêtés d'émettre un avis sur l'évolution de la biodiversité et des paysages sur les sites qu'ils gèrent. La majorité d'entre eux est arrivée à la conclusion que la biodiversité sur les sites gérés a tendance à stagner. Ils estiment qu'elle est influencée positivement par les mesures Natura 2000 qui permettent de limiter l'érosion de la biodiversité.

- Mesures mises en œuvre sur les sites gérés

Les acteurs interrogés mettent majoritairement en place des contrats ni agricoles ni forestiers (69%), ainsi que des MAET pour 31 % (figure 36). Les contrats forestiers ne sont quasiment pas mobilisés par ces acteurs soit parce qu'ils n'ont pas la gestion des zones forestières, soit qu'il est difficile de trouver les propriétaires forestiers du fait du morcellement des parcelles. De plus, pour la majorité des enquêtés, les contrats forestiers sont moins attrayants que les autres types de contrats, notamment parce qu'ils ne permettent pas une valorisation économique de la ressource.

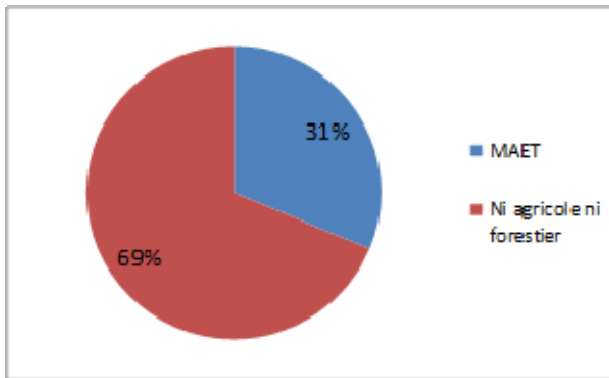


Figure 36 Répartition des contrats les plus utilisés par les acteurs rencontrés, 2016

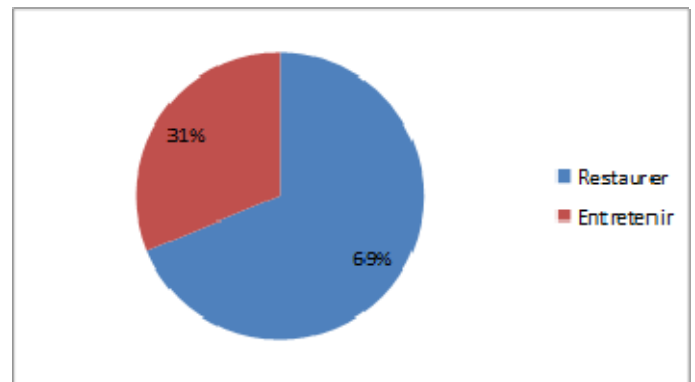


Figure 37 Objectifs des mesures principalement mobilisées par les gestionnaires, 2016.

La majorité de mesures mises en œuvre par les acteurs via les contrats Natura 2000 a pour objectif principal la restauration de milieu (69%, contre 31 % prévues pour entretenir le milieu), (figure 39). Ce résultat est à corréliser avec la proportion plus forte de contrats ni agricoles ni forestiers mobilisés sur les sites concernés. Ces contrats sont principalement utilisés pour restaurer des espaces.

- Evaluation de l'efficacité des mesures mises en œuvre par les acteurs interrogés

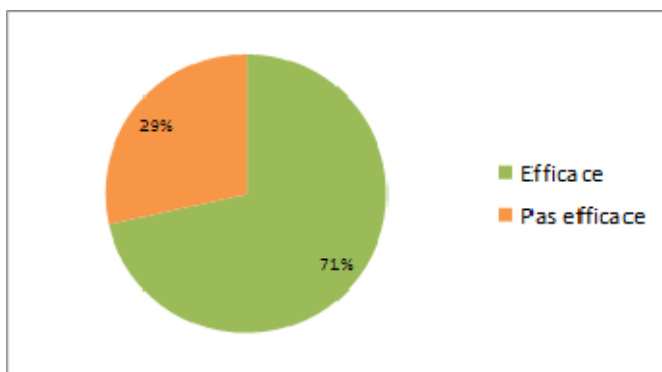


Figure 38 Réponse à la question "ces mesures sont-elles efficaces ?" (n=16, enquête efficacité natura 2000, juin 2016)

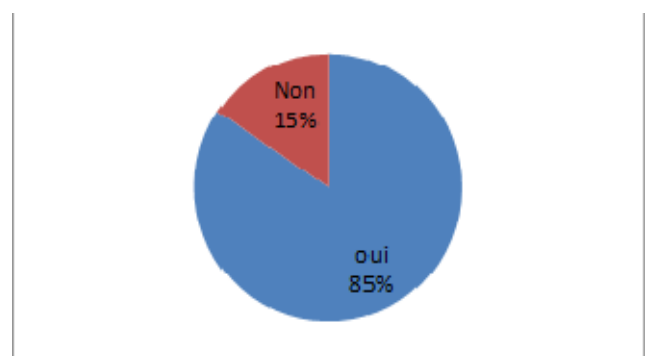


Figure 39 Réponse à la question " ces mesures ont-elles permis de limiter les pressions et menaces qui pesaient sur les sites ?" (n=16, enquête efficacité natura 2000, juin 2016)

La majorité des gestionnaires enquêtés jugent que les mesures qu'ils mettent en place sont efficaces (71%) et qu'elles permettent de limiter la pression qui pesait sur le site (85%) (figure 38-39). Les acteurs qui jugent que les mesures Natura 2000 ne sont pas efficaces (29%) estiment majoritairement (60%) que cela est dû à l'utilisation d'une mesure inadaptée à la situation. Une part importante considère également qu'il y a un manque de recul pour évaluer l'efficacité d'une mesure (30%) (figure 40).

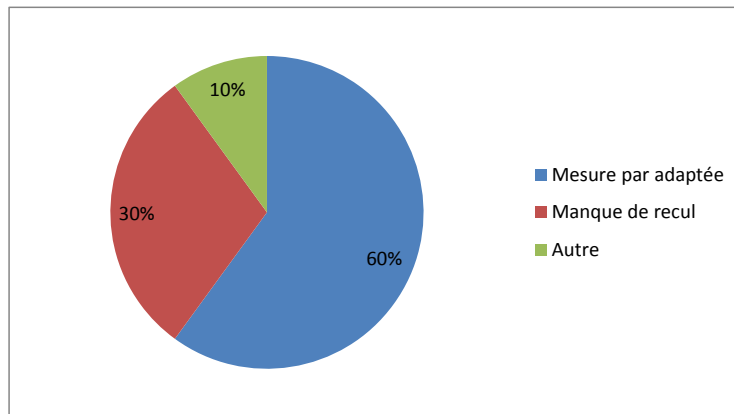


Figure 40 Réponse à la question " pourquoi la mesure n'est pas adaptée ?" (n=16, enquête efficacité natura 2000, juin 2016)

Pour la plupart des acteurs, les 5 ans de gestion d'un contrat sont insuffisants pour avoir des résultats visibles. Par ailleurs, pour mettre en évidence des résultats intéressants il faudrait avoir un état initial du site (avant la mise en place des mesures), un état intermédiaire à mi-parcours de la gestion, un suivi après gestion et une parcelle témoin suivie selon les mêmes modalités, selon la méthode BACI. Or ce type de suivi est très rarement réalisé.

Nous avons également demandé aux gestionnaires d'évaluer l'échelle à laquelle les mesures Natura 2000 ont un impact. Pour la majorité des acteurs, il a été difficile de répondre à cette question, car par leur approche de Natura 2000 ils agissent surtout au niveau de la parcelle. La plupart reconnaissent surtout l'effet des mesures au niveau de la parcelle. Cela est dû selon eux au fait que les mesures sont menées de manière ponctuelle sur quelques parcelles de surface réduite n'ayant pas un impact sur l'état général du site. Une part importante ne se prononce pas sur la question, car ils ne disposent pas selon eux d'informations permettant de juger (figure 41). Seuls 15% des acteurs considèrent que les mesures Natura 2000 peuvent avoir un effet à trois échelles :

- l'échelle de la parcelle,
- l'échelle du site,
- à plus grande échelle.

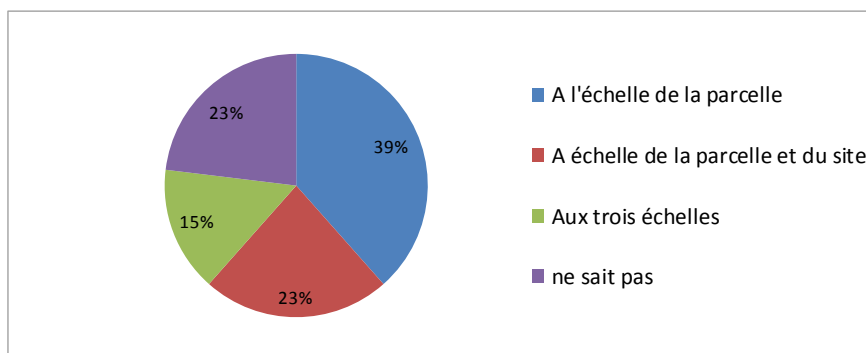


Figure 41 Réponse à la question "la mise en œuvre de ces mesures permet-elle d'améliorer l'état de conservation de l'habitat/espèce visé?" (n=16, enquête efficacité natura 2000, juin 2016)

- Freins identifiés par les acteurs pour la mise en œuvre et l'efficacité des mesures

Ces différents résultats obtenus au cours de l'enquête montrent que la majorité des gestionnaires de sites jugent les mesures Natura 2000 efficaces à l'échelle de la parcelle traitée.

Il ressort de leur discours que certaines mesures sont plus simples à mobiliser que d'autres, les mesures prairies fleuries sont par exemple perçues comme pédagogiques, en impliquant l'exploitant dans le suivi du bon état de la parcelle.

Cette implication permet à l'exploitant de mieux comprendre l'objectif de son action et de davantage l'appliquer. D'autres mesures telles que les mesures d'entretien des haies ne sont pas perçues comme pertinentes, car insuffisamment financées. En effet, elles sont financées en fonction du linéaire de haie entretenue : plus une haie est entretenue, plus la rémunération est élevée, alors qu'écologiquement les haies sont plus intéressantes quand elles ne sont pas trop entretenues. De plus, les deux côtés de la haie doivent être entretenus alors qu'elles n'appartiennent pas nécessairement à la même personne.

Outre le manque de pertinence de certaines mesures, les acteurs interrogés citent de nombreux freins à l'utilisation de Natura 2000. Ces différents freins sont présentés dans le nuage de mots suivant (figure 42), plus le mot est grand, plus il a été identifié comme étant un frein par un grand nombre de gestionnaires.

Les deux principaux freins identifiés sont financiers et administratifs. Selon les gestionnaires, les remboursements des frais avancés par les propriétaires sont très longs ce qui ne permet pas d'encourager ces derniers à mettre en place des actions. De plus les financements sont trop faibles pour permettre aux gestionnaires d'avoir les moyens de mettre en place des suivis réguliers de mesures. Pour ce qui est de l'aspect administratif, il s'avère que la mise en œuvre de mesures est complexe et que les gestionnaires passent une part importante de leur temps de travail à régler des questions administratives.

Le manque de pérennité des actions a également été identifié comme étant un frein important. En effet, elles sont mises en place dans le cadre des contrats pour une durée de 5 ans, mais, à l'issue de cette période, rien ne garantit une pérennité des pratiques de gestion. Les contrats étant basés sur le volontariat, rien n'oblige les contractants à renouveler le contrat : de ce fait une parcelle ayant reçu un mode de gestion adapté pendant 5 ans, peut voir les pratiques de gestion changer totalement au risque d'annuler les bénéfices de l'action.

Les difficultés financières n'encouragent pas les propriétaires à renouveler les actions. De plus, du fait du mouvement de déprise agricole, il est compliqué de trouver un éleveur proche de la zone à pâturer. Ces dernières sont parfois situées dans des espaces peu accessibles qui supposent la mobilisation d'une logistique particulière de la part de l'éleveur. Dans certaines régions, les activités d'élevage ont tellement régressé qu'il est difficile de trouver des éleveurs et qu'il faut ainsi pallier en mobilisant des actions mécaniques.

Un autre frein à l'efficacité des mesures est lié au morcellement du territoire, qui entraîne un morcellement des actions. Les actions mises en œuvre via les contrats se font sur des petites parcelles non contiguës de manière très ponctuelle. Elles permettent ainsi d'améliorer l'état de ces espaces limités, mais ne participent pas à l'amélioration de l'état de conservation à une échelle plus grande telle que celle du site. La mise en œuvre de mesures sur des surfaces plus importantes (l'ensemble d'une exploitation par exemple) aurait un impact plus intéressant sur l'état de conservation du site.



Figure 42 Réponses à la question : « Quelles sont pour vous les 3 problématiques principales qui limitent l'efficacité des mesures ? » (n=16, enquête efficacité natura 2000, juin 2016)

Enfin, une autre limite évoquée par les gestionnaires concerne le manque de moyens humains. La plupart des acteurs rencontrés ne réalisent pas de suivis des mesures au sein de leur structure (figure 43).

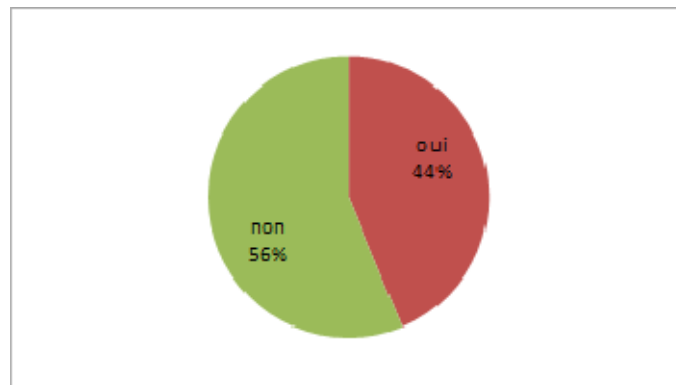


Figure 43 Réponse à la question ; "réalisez-vous des suivis des mesures mises en place" (n=16, enquête efficacité natura 2000, juin 2016)

Ils expliquent cela par le fait que la réalisation de suivis relatifs à l'efficacité des mesures n'est pas une obligation. Bien que ce type de résultats les intéresse grandement, les acteurs n'ont pas le temps ni les moyens humains ou financiers pour mettre en place des suivis robustes et réguliers.

- Pistes d'améliorations proposées par les acteurs interrogés

Face à ces multiples freins, les différents acteurs rencontrés proposent comme piste d'amélioration de simplifier le volet administratif et financier de Natura 2000. Considérant que les mesures sont efficaces, les gestionnaires semblent plutôt vouloir se concentrer sur l'animation afin de mettre en place un plus grand nombre de contrats et de les pérenniser, à l'aide d'action de communications.

Les acteurs souhaiteraient également valoriser les mesures auprès des différents acteurs, notamment en les rattachant à des activités économiques, afin de pérenniser les actions mises en œuvre.

Dans le cas des contrats forestiers et ni-ni, il pourrait s'agir de valoriser les ressources économiques issues des différentes actions afin d'inciter les acteurs à mettre en place des actions.

Dans le cas des contrats MAET, certains acteurs souhaiteraient pouvoir s'intéresser à la qualité agronomique des parcelles soumises aux mesures afin de pouvoir soit promouvoir les modes de gestions MAET soit

d'ajuster les mesures afin de correspondre aux besoins des exploitants et de les inciter à poursuivre la mise en œuvre de ces actions.

Les acteurs rencontrés mobilisent surtout des contrats MAET et ni-ni. Ils jugent globalement les mesures efficaces, mais jugent leur niveau de déploiement insuffisant et soulèvent de nombreux freins à leur mise en œuvre ou à leur pérennité.

IV. Discussion

4.1. Discussion des résultats

Les résultats obtenus au cours de notre étude permettent de montrer que les suivis naturalistes de l'efficacité des mesures Natura 2000 ne sont pas réalisés systématiquement. Le faible nombre de documents répondant aux critères fixés lors de notre étude et le nombre important de documents n'y répondant pas montre que la thématique est peu abordée par les gestionnaires de site. Cependant, ces derniers montrent un intérêt réel pour ce type d'étude, mais manquent de moyens pour les mettre en œuvre. Le besoin est pourtant bien présent.

Le suivi des mesures Natura 2000 concerne en général les habitats, qui sont les plus étudiés, notamment parce qu'il semble plus complexe de rattacher directement les effets d'une mesure à l'état de la population d'une espèce. En effet, l'évolution d'une population peut être influencée par plusieurs facteurs, qu'ils soient directement liés à son habitat ou à d'autres éléments (climat, maladie, ou dans le cas d'une espèce migratrice l'état de son habitat dans une autre région du monde), ce qui rend le suivi des espèces de faune, difficile. Par ailleurs, l'effet d'une mesure est plus souvent indirect pour les espèces et direct sur les milieux.

Les méthodes mises en œuvre pour réaliser ces suivis naturalistes sont globalement similaires, mais leur application concrète et leurs modalités de mise en place peuvent varier (nombre d'échantillons, taille des placettes, récurrences des suivis...). Cette différence dans les protocoles utilisés entraîne un biais dans la comparaison des résultats issus des analyses. De plus les résultats que nous avons obtenus sont à nuancer, car les placettes suivies s'inscrivent dans des contextes écologiques et socio-économiques différents. De ce fait une mesure peut s'avérer efficace dans un contexte donné mais ne pas l'être dans un tout autre cas de figure.

Les suivis manquent de précisions sur ces facteurs (externes ou interne) qui peuvent influencer l'efficacité d'une mesure, ils mentionnent principalement des questions de pertinence. Ce manque d'informations ne permet pas d'identifier clairement les causes de l'inefficacité d'une mesure et de trouver un moyen d'y répondre.

Globalement les résultats montrent que les mesures étudiées sont plutôt efficaces, même si ce résultat est à nuancer du fait de la part non négligeable de suivis qui ne conclut pas sur l'efficacité des actions.

Dans le cas des MAET, il est difficile d'identifier des mesures particulièrement plus efficaces que d'autres. L'inefficacité des MAET ou l'absence de conclusion est principalement justifiée, selon les documents eux-mêmes, par un mauvais ajustement de la mesure. Cela soulève des interrogations relatives à la pertinence de la mesure choisie, ainsi qu'à la difficulté du calibrage de certaines mesures. Ce dernier phénomène peut être en partie dû au fait que les MAET s'appliquent sur des espaces exploités économiquement. D'après les résultats de notre enquête, c'est à la fois la force et la faiblesse de ces mesures. C'est leur force, car la valorisation économique possible de ces mesures permet d'inciter des acteurs à les mettre en place et à les renouveler, à la différence des contrats forestiers non valorisés économiquement et moins attractifs. C'est leur faiblesse, car certaines mesures des MAET sont trop contraignantes pour les exploitants, ou ne représentent pas une compensation réelle par rapport aux moyens engagés.

Pour leur part, les contrats ni-agricoles, ni forestiers (ni-ni) semblent assez efficaces. Ce résultat peut être dû au fait que ce sont des mesures qui peuvent être adaptées au contexte dans lequel elles s'inscrivent. Ces actions peuvent être mobilisées sur tous les types de milieux et ne sont pas soumises aux contraintes agricoles comme les MAET. Pour la majorité des acteurs enquêtés, ce sont en effet les mesures les plus souples qui sont les plus efficaces, car elles permettent une bonne adaptation aux particularités locales.

De plus, selon de nombreux acteurs, les actions de restauration de milieux s'avèrent particulièrement efficaces, car elles entraînent un changement rapide dans l'état de conservation du site. Cependant, elles présentent l'inconvénient de ne pas être pérennes dans le temps. Si rien n'est fait à la suite d'une action de réouverture de milieu, ce dernier va naturellement se refermer.

Les suivis relatifs aux mesures hors contrats ou issues de contrats forestiers sont trop peu nombreux pour en faire ressortir des résultats significatifs.

De manière générale les résultats de cette étude sont à nuancer, car nous disposons d'un panel de données limité : le faible nombre de suivis recueillis ne permet pas de conclure réellement sur l'efficacité. Cependant ils permettent d'identifier des besoins et des pistes d'actions.

Il serait en effet intéressant de pouvoir élaborer en partenariat avec les gestionnaires de sites un protocole adapté (mais adaptable aux contextes variés) d'évaluation de l'efficacité des mesures. Mais cela suppose la mobilisation de moyens humains, financiers et techniques.

Les mesures Natura 2000 en tant que telles sont pour la plupart efficaces à l'échelle de la parcelle traitée, mais il faudrait favoriser leur aspect adaptable et travailler sur les moyens de les pérenniser afin d'améliorer l'état de conservation de l'habitat. D'après les résultats des entretiens, il existe quantitativement assez de mesures, mais il faudrait augmenter le nombre de parcelles soumises à ces mesures afin d'avoir un impact sur l'état de conservation du site et non plus uniquement de la parcelle.

Enfin, il faudrait pouvoir encourager les échanges d'expérience entre les différents gestionnaires de sites afin d'améliorer les actions mises en place.

4.2. Les limites de l'analyse.

Les résultats et les données de la présente étude présentent un certain nombre de limites. Celles-ci concernent en partie la collecte des données. En effet, initialement il était question de baser une part importante de cette étude sur des informations issues de la littérature scientifique, celle-ci devait permettre d'avoir un regard scientifique sur la question, en fournissant notamment des informations sur les méthodes d'évaluation de l'efficacité des mesures, ce qui aurait apporté de la robustesse à notre étude. Cependant le manque de données disponibles dans ce domaine a contraint d'orienter l'étude presque exclusivement sur l'analyse de suivis issus de la littérature grise, dont la fiabilité scientifique est généralement perçue comme moindre.

La collecte de ces suivis présente également certaines limites, car nous n'avons pas pu contacter l'ensemble des gestionnaires de sites Natura 2000, une partie des contacts de l'annuaire Natura 2000 n'étant pas à jour, tout comme les annuaires internes de certains organismes. Le nombre de personnes contactées étant important, il s'est avéré impossible de faire des relances personnalisées pour obtenir des documents. De ce fait, nous n'avons récolté qu'un nombre relativement réduit de documents. Ces derniers ne constituent pas un échantillon représentatif de l'ensemble des mesures au niveau national. On pourrait ainsi imaginer que les suivis qui nous ont été envoyés sont les suivis décrivant les mesures les plus prometteuses et les plus mises en œuvre par les gestionnaires, celles qui mobilisent le plus de fonds. Par ailleurs nous n'avons pas pu nous assurer que nous disposions de données sur la majorité des types de mesures utilisées en France, notamment parce que les combinaisons de mesures peuvent être nombreuses et que les données nationales sur la mise en œuvre des mesures sont insuffisamment détaillées et organisées.

De plus, nous disposions pour réaliser cette étude uniquement de 6 mois, cette contrainte a ainsi limité le temps passé à collecter des documents, notamment pour mobiliser l'ensemble des contacts à l'échelle nationale.

Les données recueillies présentent également des biais. Le traitement des données, les suivis étudiés sont élaborés de manière différente et ne présentent pas tous les mêmes types d'informations, et certaines d'entre elles ne sont pas toujours très lisibles. De ce fait, il a parfois été nécessaire d'adapter les informations extraites des documents pour les saisir dans la grille d'analyse, il y a donc une certaine interprétation. Par ailleurs, les suivis étudiés ne présentent pas tous un état initial avant la mise en œuvre des mesures, ce qui ne permet pas de juger concrètement des changements engendrés par les actions Natura 2000.

En ce qui concerne l'analyse de l'efficacité des mesures, il s'avère difficile d'avoir une conclusion sur l'efficacité d'une mesure précise. En effet, les mesures sont souvent utilisées en combinaison, elles sont associées à une autre action. D'après ce que nous avons pu observer dans les documents étudiés, ces combinaisons sont presque uniques et propres à chaque site. Les suivis mobilisés s'intéressent à analyser l'effet du groupe d'actions et ne font pas la distinction entre les différentes mesures utilisées. Pour pallier cette difficulté, nous avons rassemblé dans des catégories ces actions dans le cadre de notre étude, mais cela introduit un biais puisque nous évaluons un groupe d'actions et non pas une action.

La réalisation de cette étude à l'échelle nationale entraîne aussi certaines limites. À une telle échelle, il est impossible de prendre en compte dans l'analyse des données les contextes locaux. Une approche au niveau régional, ou biorégional pourrait permettre une lecture plus fine de l'efficacité des mesures et pourrait éventuellement faciliter l'acquisition d'informations sur les causes de l'inefficacité de certaines mesures.

Conclusion

La question de l'efficacité des mesures Natura 2000 est une préoccupation récente. Elle survient après plus de vingt ans de mise en place du réseau. La question se pose donc de savoir si cet outil qui a mobilisé de nombreux moyens humains et financiers est finalement efficace. Il s'agit d'évaluer si les mesures ont un effet concret sur l'état de conservation des espèces et habitats. C'est dans cette optique que la présente étude a été envisagée par le MEEM et par le MNHN pour faire l'objet d'un stage de six mois.

L'évaluation de l'efficacité des mesures Natura 2000 s'inscrit dans le cadre plus large de l'évaluation des politiques publiques, en cohérence avec les attentes de la Commission européenne. Les recherches bibliographiques menées ont montré que ce sujet n'a été que très peu abordé par la littérature scientifique française et européenne. Dans la littérature grise, quelques travaux montrent un intérêt vis-à-vis de l'évaluation de l'outil Natura 2000, mais pas sous l'angle de l'efficacité des mesures issues des trois contrats Natura 2000 (MAET, ni-ni, forestiers).

Il était ici question de traiter cette thématique sous un angle particulier, en s'intéressant aux effets qu'ont les mesures sur l'espèce ou l'habitat visé. Pour ce faire nous nous sommes appuyés sur l'étude de documents naturalistes que nous avons recueillis auprès de gestionnaires de sites Natura 2000 à travers toute la France. Ces données ont été complétées par des entretiens auprès d'un nombre restreint de gestionnaires.

Ces différentes données nous permettent tout d'abord de constater que le suivi de l'efficacité des mesures Natura 2000 est une pratique encore rare et que peu d'acteurs en réalisent. Cela s'explique par un manque de moyens et de temps. Le recueil des données a permis de montrer qu'il n'existe pas de méthode particulière d'évaluation de l'efficacité des mesures. Les quelques suivis qui existent utilisent des approches hétérogènes, ce qui limite la comparaison entre plusieurs documents.

Les résultats de notre étude montrent que, globalement, les mesures mobilisées semblent efficaces. Cependant, si l'on s'intéresse à chaque type de contrat, il est plus difficile d'avoir une conclusion. Les MAET sont particulièrement mobilisées et suivies, mais ne semblent pas avoir une efficacité bien marquée à l'inverse des contrats ni-ni qui se démarquent comme particulièrement efficaces et surreprésentés dans notre étude. Pour leur part, la moitié des suivis MAET ne permettent pas de conclure à l'efficacité de la mesure.

Les mesures d'entretien semblent être les mesures les plus efficaces aussi bien pour les contrats MAET que ni agricoles, ni forestiers. Pour les deux types de contrats on peut constater une faible efficacité des mesures dans les milieux humides. Pour leur part, les contrats forestiers sont particulièrement peu mobilisés, le nombre de suivis en relation avec ces derniers, ou encore avec les mesures hors contrats étant trop faible, il n'est pas possible de juger leur efficacité.

Ces résultats sont à nuancer, en effet l'efficacité des mesures est fortement influencée par des éléments de contexte que nous n'avons pas pu clairement identifier ici. D'après notre enquête, les premiers facteurs expliquant la plus ou moins bonne efficacité des mesures sont davantage liés à des questions de mise en œuvre et de pérennisation qu'à la pertinence même des mesures. La mise en œuvre de ces mesures est pour sa part influencée par des facteurs divers tels que la diminution du nombre d'exploitants agricoles et donc de potentiels contractants pour mettre en place des mesures essentielles au maintien de certains milieux.

Nos résultats montrent également qu'une part importante des suivis ne parvient pas à conclure sur l'efficacité des mesures sans justification particulière. Il serait intéressant de creuser la question et de comprendre pourquoi il n'est pas possible de conclure. Par ailleurs cela soulève également des interrogations

relatives aux critères d'évaluations des mesures, des espèces et des habitats. En effet, il n'existe pas de critère précis permettant de juger de l'efficacité d'une mesure ou de son effet sur des espèces ou habitat. Il pourrait donc être nécessaire de développer ce type de paramètre. Il serait également intéressant de pouvoir élaborer une méthode de suivi adaptable aux différents contextes.

Pour évaluer l'efficacité des mesures, il pourrait également être question de développer un réseau de plusieurs sites pilote, sur lesquels seraient mis en œuvre cette méthode et qui pourraient servir d'indicateurs de l'efficacité de la politique Natura 2000 à l'échelle nationale.

La présente étude permet d'établir un état des lieux de la question de l'évaluation et de l'efficacité des mesures Natura 2000 en France. Elle nécessiterait d'être développée à des échelles géographiques plus réduites et de développer des nouveaux outils d'analyse.

Annexe

Annexe I : Grille d'entretien semi-directif.....	55
Annexe II : Liste des personnes rencontrées dans le cadre de l'enquête.....	59

Annexe I : Grille d'entretien semi-directif

Acteur :

Structure :

Activité :

Introduction :

Site Natura 2000 concerné

1. Quels sont les principaux types de milieux présents sur ce site ?
2. Depuis combien de temps êtes-vous animateur Natura 2000 sur ce site ?
3. Combien de sites Natura 2000 gérez-vous ?
4. Cela représente quelle surface en hectare ?
5. Globalement, dans quel état de conservation vous semblent les habitats que vous gérez :

a. Forestiers

1	2	3	4
Inconnu	Défavorable mauvais	Défavorable inadéquat	Favorable

1. À quoi est dû cet état ?
2. Quels sont les facteurs qui l'influencent ?
3. Sur quels critères vous basez-vous pour évaluer l'état de cet habitat ?
4. Dans quel état était le site avant la mise en place de mesures ?

1	2	3	4
Inconnu	Défavorable mauvais	Défavorable inadéquat	Favorable

b. Agropastoraux

1	2	3	4
Inconnu	Défavorable mauvais	Défavorable inadéquat	Favorable

1. À quoi est dû cet état ?
2. Quels sont les facteurs qui l'influencent ?
3. Sur quels critères vous basez-vous pour évaluer l'état de cet habitat ?
4. Dans quel état était le site avant la mise en place de mesures ?

1	2	3	4
Inconnu	Défavorable mauvais	Défavorable inadéquat	Favorable

c. Humides

1	2	3	4
Inconnu	Défavorable mauvais	Défavorable inadéquat	Favorable

1. À quoi est dû cet état ?
2. Quels sont les facteurs qui l'influencent ?
3. Sur quels critères vous basez-vous pour évaluer l'état de cet habitat ?
4. Dans quel état était le site avant la mise en place de mesures ?

1	2	3	4
Inconnu	Défavorable mauvais	Défavorable inadéquat	Favorable

d. Espèces animales

1	2	3	4
Inconnu	Défavorable mauvais	Défavorable inadéquat	Favorable

1. À quoi est dû cet état ?
2. Quels sont les facteurs qui l'influencent ?
3. Sur quels critères vous basez-vous pour évaluer l'état de ces populations ?
4. Dans quel état était le site avant la mise en place de mesures ?

1	2	3	4
Inconnu	Défavorable mauvais	Défavorable inadéquat	Favorable

a. Espèces végétales

1	2	3	4
Inconnu	Défavorable mauvais	Défavorable inadéquat	Favorable

5. À quoi est dû cet état.
6. Quels sont les facteurs qui l'influencent ?
7. Sur quels critères vous basez-vous pour évaluer l'état de cet habitat ?
8. Dans quel état était le site avant la mise en place de mesures ?

1	2	3	4
Inconnu	Défavorable mauvais	Défavorable inadéquat	Favorable

6. Combien de parcelles font l'objet d'un contrat ?
7. Quelle surface est contractualisée sur l'ensemble du territoire que vous gérez ?
8. Quel est le type de contrat le plus mis en place ?
 - MAET
 - Forestier
 - Ni agricole ni forestier

Contexte global

Environnement

- *Biodiversité*

9. La biodiversité vous semble-t-elle élevée sur ces sites ?
 - a. Milieux forestiers
 - b. Milieux humides
 - c. Milieux rocheux
 - d. Milieux agropastoraux
10. Existe-t-il des indicateurs précis ? lesquels
11. Comment évolue-t-elle ?
12. Par quoi est-elle influencée ?

- *Paysage*

13. Avez-vous constaté une évolution du paysage ces dernières années sur ces sites ?
 - a. Si oui lesquels ?
 - b. À quoi sont-ils dus ?
14. Cela impacte-t-il la mise en place de mesures ?

- *Changement climatique*

15. Avez-vous constaté des évolutions liées au changement climatique ? Si oui lequel ?
16. Cela impacte-t-il la mise en place de mesures ?

Socioculturel

17. Rencontrez-vous des difficultés à mettre en œuvre des mesures ?
 - a. Si oui lesquelles ?
18. Y a-t-il eu des réticences de la part des contractants ?
 - a. Si oui pourquoi ?
19. Qui sont les contractants ?
20. En moyennes quelles sont les surfaces contractualisées ?
21. Les contractants jugent-ils ces mesures efficaces ?
 - a. Si oui pourquoi ?
 - b. Si non pourquoi ?
22. Pensez-vous qu'ils seraient prêts à renouveler leur contrat ?

23. Les autres usagers du territoire sont-ils satisfaits des mesures mises en place ?
 a. Si non pourquoi ?

Efficacité des mesures mises en œuvre :

24. Les modalités de contrôle de la mise en œuvre des mesures sont-elles adaptées ?
 25. Les mesures que vous mettez en place sont-elles toutes issues d'un contrat ?
 Oui Non
 26. Quels types de mesures utilisez-vous le plus ?
 27. Selon vous, ces mesures sont-elles les plus adaptées ?
 a. Si oui pourquoi ?
 b. Si non pourquoi ?
 28. Ces mesures sont les plus simples à mettre en place ?
 i. Si oui pourquoi ?
 ii. Si non pourquoi ?
 29. Pensez-vous que d'autres mesures seraient plus adaptées ?
 i. Si oui pourquoi ?
 ii. Si non pourquoi ?
 30. Majoritairement elles visent à :
 Entretien Restaurer
 31. Ces mesures sont-elles toutes efficaces ?
 a. Si oui, pourquoi ?
 b. Si non, pourquoi ?

<i>Sujet</i>	<i>Réponse</i>	<i>Commentaire</i>
Mesures pas adaptées ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Échelle d'action trop petite ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Facteurs qui ont limité, impacté la mise en place ?		
Manque de recul ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Mesure non poursuivie ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Autres facteurs		

32. Ces mesures ont-elles eu des effets autres que ceux prévus ?
 a. Sur l'espèce ciblée ?
 i. Si oui lesquels ?
 b. Sur l'habitat ?
 i. Si oui lesquels ?
 c. Sur d'autres espèces ?
 i. Si oui lesquels ?

33. La mise en œuvre de ces mesures permet-elle d'améliorer l'état de conservation de l'habitat/espèce visé :

<i>Sujet</i>	<i>Réponse</i>	<i>Commentaire</i>
À l'échelle de la parcelle	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
À l'échelle du site	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
À grande échelle	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

34. L'évolution de la biodiversité sur le site est-elle due uniquement à la mise en œuvre de la mesure ?

35. Les évolutions du paysage ont-elles une influence sur l'efficacité des mesures ?
 - a. Si oui, pourquoi ?
 - b. À quoi le constatez-vous ?
36. Le changement climatique a-t-il une influence sur l'efficacité des mesures ?
 - a. Si oui, pourquoi ?
 - b. À quoi le constatez-vous ?
37. Ces mesures ont-elles permis de développer une biodiversité autre que celle visée ?
 - a. Si oui laquelle ? Pourquoi ?
38. Ces mesures ont-elles limité, endigués la présence d'espèces invasives ? Exemple ?
39. Ces mesures ont-elles permis de limiter les pressions et menaces qui pesaient sur le site ?
 - a. Si oui lesquelles ?
 - b. Si non, lesquelles et pourquoi ?
40. Certaines mesures vous semblent elles plus efficaces que les autres ?
 - a. Si oui, lesquelles et pourquoi ?
41. Comment pourrait-on améliorer l'efficacité des mesures ?
42. Faudrait-il mettre en place plus de mesures ?

Suivi :

43. Réalisez-vous régulièrement des suivis des mesures mises en place ?
 - a. Si non, pourquoi ?
 - i. Faudrait-il en mettre en place ?
 1. Si oui, de quel type ?
44. À quelle récurrence sont-ils réalisés ?
45. Est-ce que c'est votre structure qui les réalise ou faites-vous appel à un prestataire extérieur ?
 - a. Si prestataire extérieur, lequel ?
 - b. Est-ce toujours le même ?
46. Quelles sont les méthodes de suivi utilisées ?
47. Pourquoi ces méthodes plutôt que d'autres ?
48. Cette méthode vous semble la plus adaptée pour évaluer l'efficacité des mesures Natura 2000 ?
49. Pensez-vous que vos collègues sur d'autres sites utilisent les mêmes méthodes ?
 - a. Si non, lesquelles ?
 - b. Est-ce gênant ?
50. Rencontrez-vous des difficultés à réaliser ces suivis ?
 - a. Si oui, lesquelles ?
51. Que feriez-vous pour améliorer la qualité des suivis ?
52. Réalisez-vous des suivis d'espèces ou d'habitats présents dans le Docob ? Si oui lesquels ?

Conclusion :

53. Que faudrait-il faire pour améliorer l'efficacité des mesures Natura 2000 ?
54. Que feriez-vous pour améliorer l'état de conservation des habitats et espèces du site si vous bénéficiez de moyens illimités ?
55. Quelles sont pour vous les trois problématiques principales qui limitent l'efficacité des mesures ?
56. Selon vous, comment vont évoluer les sites que vous gérez :
 - a. Dans 10 ans ?
 - b. À très long terme ?
57. Cette évolution sera-t-elle due aux mesures mises en place ?
58. Le SPN envisage de mettre en place des sites pilotes et des suivis standardisés cela, vous semble-t-il, utile ?

Annexe II : Liste des personnes rencontrées dans le cadre de l'enquête.

Région	Structure	Nom
Ile de France	DREAL	Olivier PATRIMONIO
	Réserve naturelle régionale de St Quentin	Julien GODON
	Conseil Général du 93	Medhi AZDOUD
	Parc naturel régional du Vexin	Céline PRZYSIECKI
	Nature Essonne	Estelle DUCHEMANN
Auvergne	DREAL Auvergne	Pierre TABOURIN
	Conseil Général de Haute-Loire	Cathy ESPERET
	Conservatoire d'espace naturel d'Auvergne	Céline ROUBINET
		Stéphane CORDONNIER
Parc naturel régional du Livradois Forez	Isabelle ROMEUF	
Lorraine	Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle	Amélie SCHMIDT
	Parc naturel régional de Lorraine	Nelly WEBER
		Johan CLAUS
Alsace	Parc naturel régional des Vosges du Nord	Marie L'HOSPITALIER
Picardie	DREAL Picardie	Mathieu WILLMES
	Baie de somme	Yann DUFOUR
	Syndicat Mixte du Marais de Sacy	Christophe GALET
	Conservatoire d'espace naturel de Picardie	Hebert DECODTS
Centre	Conservatoire botanique national du Bassin Parisien	Damien PUJOL
	Conservatoire d'espace naturel du Centre-Val de Loire	Stéphane HIPPOLYTE
	Centres Régionaux de la Propriété Forestières	Grégoire THAUVIN

Tableau 11 Liste des personnes rencontrées dans le cadre de l'enquête, 2016.

Liste des tableaux

Tableau 1, Distinction des trois types de contrats Natura 2000.....	8
Tableau 2 Engagements financiers sur la période 2007-2013 (en M€).....	9
Tableau 3 Catégories d'engagements unitaire des MAET en fonction du type de couvert, 2016.	10
Tableau 5 Résumé des critères développés par le CMAP, d'après STOLTON S., <i>et al.</i> , <i>Comment rendre compte des avancements dans les sites des aires protégées ? un instrument de suivi des progrès sur le terrain élaboré pour la Banque mondiale et le WWF</i> , la Banque mondiale et le WWF, 2003, actualisé en 2005, p.18	16
Tableau 6 Première partie de la grille d'analyse : « Description », 2016.....	17
Tableau 7 Deuxième partie de la grille d'analyse : « Méthodologie du suivi », 2016.	18
Tableau 8 Paramètres de la méthode d'évaluation de l'état de conservation des espèces et des habitats, 2016.	18
Tableau 9 Troisième partie de la grille d'analyse : « Résultats du suivi », 2016.	19
Tableau 10 Quatrième partie de la grille d'analyse : « Efficacité de la mesure », 2016	20
Tableau 11 Autres méthodes de suivis, 2016.....	30
Tableau 13 Liste des personnes rencontrées dans le cadre de l'enquête, 2016.	59

Liste des figures

Figure 1 Registre de l'évaluation des politiques publiques, 2016, d'après STUDER N. <i>et al.</i> , <i>Méthodes d'évaluation des politiques publiques actes du séminaire</i> , Drees, 2010, p.129.	12
Figure 2 Répartition du nombre de personnes contacté par région (hors contacts ATEN), 2016.	15
Figure 3 Nombre d'acteurs par région ayant envoyé des documents, 2016.	24
Figure 4 Répartition par type de structure ayant envoyé des documents, 2016.	24
Figure 5 Répartition des documents reçus par type, 2016.	25
Figure 6 Répartition des suivis de contrats Natura 2000, 2016.	25
Figure 7 Répartition des documents reçus selon leur pertinence dans le cadre de cette étude, 2016.....	26
Figure 8 Répartition des sites étudiés, 2016.	28
Figure 9 Auteurs des suivis étudiés, 2016	28
Figure 10 Méthode de suivis, 2016.....	29
Figure 11 Méthode de relevés, 2016.....	29
Figure 12 L'utilisation de placettes témoin, 2016.	30
Figure 13 Types de pressions ou menaces, 2016.....	31
Figure 14 Répartition des types de contrats suivis, 2016.....	31
Figure 15 Conclusion des suivis sur l'efficacité de la mesure, 2016.	31
Figure 16 Conclusion des suivis sur l'efficacité des mesures par type de contrat, 2016.	32
Figure 17 Objectifs des suivis et conclusion des études sur leur efficacité par rapport au nombre de suivis étudiés, 2016.	32
Figure 18 Efficacité des mesures en fonction des types de milieux, 2016.	33
Figure 19 Efficacité et nombre de mesures en fonction des régions biogéographique, 2016.	34
Figure 20 conclusions des suivis sur l'efficacité des MAET, 2016.	34
Figure 21 Objectifs des MAET suivies et conclusion des études sur leur efficacité, 2016.....	35
Figure 22 Conclusion de l'efficacité des mesures, 2016.....	36
Figure 23 Conclusion sur l'efficacité des MAET par milieux, 2016.	37
Figure 24 Conclusion sur l'efficacité des MAET par région biogéographique, 2016	37
Figure 25 Conclusion sur l'efficacité des mesures ni-ni, 2016.	38
Figure 26 Objectifs des mesures ni-ni suivies et conclusion des études sur leur efficacité, 2016.....	39
Figure 27 Conclusion de l'efficacité des mesures simples de contrats ni-ni en fonction de leur objectif, 2016.	39

Figure 28 Conclusion de l'efficacité des mesures mixtes de contrat ni-ni en fonction de leur objectif, 2016.	40
Figure 29 Conclusion de l'efficacité des mesures ni-ni par milieu, 2016.....	Erreur ! Signet non défini.
Figure 30 Conclusion de l'efficacité des mesures par région, 2016.....	41
Figure 31 conclusions des suivis sur l'efficacité des mesures hors contrats, 2016.....	42
Figure 32 Objectifs des mesures hors contrats suivies et conclusion des études sur leur efficacité, 2016.....	42
Figure 33 Conclusion sur l'efficacité des mesures forestières, 2016.	43
Figure 34 Objectifs des mesures forestières suivies et conclusion des études sur leur efficacité, 2016	43
Figure 35 Répartition des acteurs rencontrés par type de structures, 2016.	44
Figure 36 Répartition des contrats les plus utilisés par les acteurs rencontrés, 2016.....	45
Figure 37 Objectifs des mesures principalement mobilisées par les gestionnaires, 2016.	45
Figure 38 Réponse à la question "ces mesures sont-elles efficaces ?" (n=16, enquête efficacité natura 2000, juin 2016).....	45
Figure 39 Réponse à la question " ces mesures ont-elles permis de limiter les pressions et menaces qui pesaient sur les sites ?" (n=16, enquête efficacité natura 2000, juin 2016).....	45
Figure 40 Réponse à la question " pourquoi la mesure n'est pas adaptée ?" (n=16, enquête efficacité natura 2000, juin 2016).....	46
Figure 41 Réponse à la question "la mise en œuvre de ces mesures permet-elle d'améliorer l'état de conservation de l'habitat/espèce visé" (n=16, enquête efficacité natura 2000, juin 2016).....	46
Figure 42 Réponses à la question : « Quelles sont pour vous les 3 problématiques principales qui limitent l'efficacité des mesures ?» (n=16, enquête efficacité natura 2000, juin 2016).....	48
Figure 43 Réponse à la question ; "réalisez-vous des suivis des mesures mises en place" (n=16, enquête efficacité natura 2000, juin 2016).....	48

Bibliographie :

Article et ouvrage :

DUHAIME L., PINEL-ALLOUL B., Méthode de sélection de lacs de référence dans le cadre d'une étude Before-After Control-Impact (BACI) évaluant les effets des coupes forestières sur le zooplancton des lacs de la forêt boréale, *Revue des sciences de l'eau / Journal of Water Science*, vol. 18, n° hors-série, 2005, p.199-220.

Imbert, G., L'entretien semi-directif : à la frontière de la santé publique et de l'anthropologie, *Recherche en soins infirmiers*, N° 102, 2010, p. 23-34

LEPART J., & MARTY P., Le réseau Natura 2000. Vers une gestion intégrative de l'espace rural européen, *Géocarrefour*, 2009, vol.8, n° 3, p.173-180.

MARGULES C., & PRESSEY R., Systematic conservation planning, *Nature* 405, May 2011, p.243-253

Romelear, P., Chapitre 4. L'entretien de recherche, *Management des ressources humaines*, De Boeck Supérieur « Méthodes & Recherches », 2005, p. 101-137.

Rapport :

ALLAG DHUISME F., *et al.*, *Analyse du dispositif Natura 2000 en France, Rapport CGEDD n°009538-01, CGAAER n° 15029*, décembre 2015, Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, p.139.

BENSETTIT F., & PUISSAUVÉ R., *Résultats de l'évaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces dans le cadre de la directive Habitats-Faune-Flore en France, Rapportage « article 17 ». Période 2007-2012.* 2015, MNHN-SPN, MEDDE, Paris, p. 204.

COMMISSION DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE (CCE), 2011. *Natura 2000 Formulaire Standard des Données : Notes explicatives. Commission Implementing Decision of 11 July 2011 concerning a site information format for Natura 2000 sites* (2011/484/EU) Official Journal L 198, 30/07/2011 P. 0039 - 0070, 32 pp.

DIRECTIVE 92/43/CEE DU CONSEIL du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages (JO L 206 du 22.7.1992, p. 7)

HOCKINGS M., *et al.*, *Évaluation de l'efficacité – un cadre pour l'évaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées*, deuxième édition, UICN, 2008, p.122

Ministère de l'agriculture de l'agroalimentaire et de la forêt, Direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires Sous-direction des entreprises agricoles Bureau des actions territoriales et agroenvironnementales. Instruction technique DGPAAT/SDEA/2014-387 du 23 mai 2014, Instruction technique 2014 Mesures Agroenvironnementale (MAE), p.460

Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement, Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire, Circulaire du 27 avril 2012 relative à la gestion contractuelle des sites Natura 2000 majoritairement terrestres en application des articles R. 414-8 à 18 du code de l'environnement, p.169.

ROUYEYROL P., *Evaluer l'efficacité de la mise en œuvre des directives Natura en France ; synthèse bibliographique et perspective de travail*, 2016, MNHN-SPN, p.52.

ROUYEYROL P., HERARD K., LEPAREUR F., *Guide méthodologique de Saisie des Formulaire Standards de Données des sites Natura 2000*, septembre 2015, MNHN-SPN, p.106.

STOLTON S., *et al.*, *Comment rendre compte des avancements dans les sites des aires protégées ? un instrument de suivi des progrès sur le terrain élaboré pour la Banque mondiale et le WWF*, la Banque mondiale et le WWF, 2003, actualisé en 2005, p.18

STUDER N. *et al.*, *Méthodes d'évaluation des politiques publiques actes du séminaire*, Drees, 2010, p.129.

Sitographie :

INPN MNHN, *Rapportages communautaires sur les directives « nature »*, Evaluation DHFF, 12 septembre 2016, **[en ligne]**. Disponible sur <<https://inpn.mnhn.fr/programme/rapportage-directives-nature/presentation> >, consulté le 24/08/2016.

INPN MNHN, *Synthèse de données Natura 2000*, Données et outils, mai 2016, **[en ligne]**. Disponible sur <<https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/stats>> , consulté le 27/08/2016.

Document étudiés dans le cadre de cette étude :

CPIE du Cotentin, *Bilan d'activités 2015 du site Natura 2000 « Havre de St-Germain-s/Ay et Landes de Lessay »* - p.50.

GATTUS J-C., VIVAT A., *Réseau Natura 2000 des Hautes-Alpes – Suivis flore*, 2011, p.3

DUVAL T., DURR T., FRANCON A., *Evaluation des effets des Mesures Agro-Environnementales sur la flore prairial et les azures de la zone inondables du Ried de l'Ill*, p.121.

BERTRAN A., CULAT A. & HUGONNOT V. 2015. – *Suivi du site Natura 2000 FR8301076 « Mézenc » (Haute-Loire) - année 2014*. Conservatoire botanique national du Massif central \Département de la Haute-Loire, 108 p.

BEYLIER B., *Bilan des suivis 2014 de la MAET N2000 MAET_PA_LU_84 2013/2014 sur le territoire du PNRL*, CERPAM, p.66.

Biotope, *Animation du site Natura 2000 FR2400523 « Vallée de l'Essonne et vallons voisins »*, Année 2 de l'animation : 2014-2015, avril 2015, p.62.

BUCHHEL E., *L'avifaune patrimoniale nicheuse des sites Natura 2000 Rhin, Ried, Bruch de L'Andlau Bilan 2005-2014*, LPO Alsace, 2015, p.148.

Bureau d'Etudes TBM – R. Pradinas, *Evaluation de l'efficacité des mesures de gestion des habitats d'intérêt communautaire littoraux de Guidel-Ploemeur, site Natura 2000 FR 5300059 « Rivière Laïta, Pointe du Talud, étangs du Loc'h et de Lannéec »*. Relevés phytosociologiques, analyse et interprétation des résultats de 2005, 2007 et 2012, 2012 P.56.

CBNBP, *Diagnostic d'une prairie mésophile de fauche à Azuré de la Sanguisorbe après restauration Site Natura 2000 du complexe du Changeon et de la Roumer (FR2402007)*, 2016, p.10.

CBNBP, *Mission Expertise Natura 2000 Sologne Suivi des actions d'entretien et de restauration Compte-rendu des suivis en Sologne suivi 2015*, 2015, p.37.

CBNBP, *Observations sur l'évolution des pelouses calcaires embroussaillées en lien avec les actions de gestion du plan 2011-2014 Site N2000 de la Vallée de la Cisse en amont de Saint Lubin Plans d'échantillonnage 2011 et 2012*, 2015, p.44.

CBNBP, *Premières évaluations floristiques du Marais de Jean-Varenne diagnostic et suivi des mesures contractuelles Natura 2000*, septembre 2014, p.12.

CEN Auvergne – *Animation N2000 Complexe minier de la vallée de la Senouire – 1er semestre 2015 2 Site Natura 2000 FR 8302009 « Complexe minier de la vallée de la Senouire » – 1er semestre 2015 – Animation de la mise en œuvre du document d'objectifs*, 2015, p.25.

CEN Auvergne, *Mise en oeuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 FR 830 1037 Marais salé de St-Beauzire Compte-rendu du contrat Natura 2010-2014*, avril 2015, p.27.

CEN Auvergne, *Suivi des populations d'orchidées site Natura FR 8301048 Puys de Pileyre et Turluron Commune de Chauriat et Vertaizon (63)*, octobre 2013, p.13.

CEN Languedoc-Roussillon, *Site Natura 2000 FR9112007 « Etangs du Narbonnais » Mesures agro-environnementales territorialisées exploitation « Simone Ribes » - Renouvellement du contrat 2015 – Rapide bilan 2015*, p.7.

CEN Picardie, *Site Natura 2000 des Collines du Laonnois oriental (SIC FR2200395) Synthèse des actions de gestion 2009-2014 et des résultats sur les habitats ouverts d'intérêt communautaire*, Décembre 2014, p.30.

CEN Picardie, *Tourbières et marais de la Vallée de l'Avre Bilan du suivi scientifique 2012*, p.10.

Charente Nature, *Suivi des habitats calcicoles des Chaudrolles (Action S1) Site Natura 2000 FR5400473 " Vallée de l'Antenne "*, octobre 2015, p.24.

CHEVALLIER H., et al., *Suivi écologique de l'état de conservation des habitats naturels du sites Natura 2000 Capcir-Carlit-Campcardos*, 2014, p.54

DABRY J., RICHARD P., *Pelouses de Lorry-Mardigny et Vittonville FR4200164, Evaluation de la gestion*, CEN Lorraine, 2013, p.28.

DUFORT J., *Gestion de landes pâturées dans les Monts d'Arrée Bilan de la végétation - Synthèse sur la gestion agro pastorale Sites Natura 2000 Monts d'Arrée et Ménez Meur-Cranou n° 5300013 et 5300039*, Etudes Botanique et Ecologique, décembre 2015, p.29.

DUMAY A., *Suivi du Rôle des genêts et de l'avifaune prairiale dans les Basses Vallées Angevines Évaluation de la pertinence du dispositif des Mesures Agro l'évolution de la population*, Université de Lorraine, LPO Anjou, septembre 2015, p.79.

EBRUGEL E., *DOCOB du site FR5400465 « Landes de Cadeuil » : suivi des actions B4 et B5 (4ème année)*, octobre 2015, p.33.

Esope, *Contribution à l'évaluation de l'état de conservation des hautes-chaumes et de l'impact des MAE : Réalisation de 180 relevés phytosociologiques dans le cadre de l'Observatoire des espaces ouverts de la montagne vosgienne*, mars 2016, p.63.

FRACHON C., OFFERHAUS B., *Inventaire et cartographie faunistique et floristique des sites NATURA 2000 "Préalpes de Grasse" et "Rivière et Gorges du Loup" LOT 4 – Evaluation de l'état de conservation des habitats agro-pastoraux d'intérêt communautaire*, 2015, p.72

GENELOT E., PIAT A., VIVAT A., *Réseau Natura 2000 des Hautes-Alpes – Suivis flore 2011*, p.3.

GESLIN M.-L., *Suivis floristiques - Assistance pour la maîtrise d'oeuvre d'un contrat Natura 2000 sur le Haut-Allier (plan de gestion pastorale). Sites Natura 2000 : « Gorges de l'Allier et affluents » FR 830 1075 et « Haut Val d'Allier » FR 831 2002. Latitude UEP, 2013, SMATHA. 38p.*

HUBERT C., *Etude de l'évolution de la lisière du bois de Laudrethun. Contrat forestier Natura 2000, CRPF, p.5.*

LECONTE R., 2012. *Etude de l'efficacité des mesures agro-environnementales sur les populations de Cuivré des marais : Lycaena dispar. Rapport d'étude de Master 1 Agroproduction et Environnement Spécialité « Ecosystèmes Agrosystèmes et Développement Durable », 2012, p.55.*

LE LOUVER M., BIGNON F., *Site Natura 2000 « Vallées et Gîtes de la Sianne et du bas Alagnon » FR 8301067 Suivi de l'état de conservation des habitats naturels agro-pastoraux, novembre 2014, Latitude u.e.p. -Section Biodiversité, 20p.*

LPO Auvergne, *Evaluation de l'efficacité des MAETs sur l'avifaune nicheuse agricole dans la ZPS « Sologne bourbonnaise » - état initial de référence / Décembre 2013, p.22.*

MICHEL. L. *Site Natura 2000 FR 9301585 Massif du Luberon Suivi de l'état de conservation des habitats agropastoraux d'intérêt communautaire, année 2014, mars 2015, p.94,*

MORELLE S., *Inventaire des coléoptères saproxyliques, Îlots de senescence du site Natura 2000 « Vosges du Nord » Résultats intermédiaires, Campagne 2014, p.93.*

MOURRE A-L. *Contribuer à l'évaluation de l'efficacité des MAET dans les Hautes-Alpes : Élaboration et test de protocoles de suivi de la végétation, septembre 2009, p.90.*

Parc naturel régional des Vosges du Nord, *Programme de restauration du Rothenbach en forêt privée Pimodan, p.2,*

PARDE J-M., *Suivi 2014 du contrôle des ligneux expérimental sur cladiaie par brûlage dirigé Site Natura 2000 FR7300936 « Tourbière et lac de Lourdes", 2014, p56.*

PNR de la Brenne, *Projet Agri-Environnemental et Climatique (PAEC) Parc naturel régional de la Brenne Dossier pluriannuel de Candidature 2015 premiers engagements, organisation et perspectives 2016, 2015, p.51.*

RENAUX B. 2015. - *Suivis des habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000 FR8301081 Gorges de la Loire et affluents, partie sud. Conservatoire botanique national du Massif central \ Département de la Haute-Loire, p.67*

RICHARD P., DABRY J., ISMARD E., *Suivi écologique 2013, Bilan de la gestion des pelouses calcaires, CEN Lorraine, 2013, p.82*

RICHARD P., OSZCZAK J., BECKER J., *Suivi écologique 2014, Tourbière alcalines Evaluation scientifique des marais de Pagny-sur-Meuse, Site Natura 2000 FR4100216, CEN Lorraine, 2014, p.32.*

SENN O., *Suivi des MAET 2009-2014 dans le département des Hautes-Alpes, Etat de la végétation après cinq années de mise en pratique des mesures agro-environnementales, 2014, p.52*

SICCARD R., 2010 – *Suivi écologique des mares de la Réserve Naturelle Nationale du Marais Vernier. Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande. p.193*

Syndicat de la Vallée des Anguillères, *Site Natura 2000 n° FR 2200357 Moyenne vallée de la Somme Contrat Natura 2000 Bilan environnemental des travaux réalisés de 2008 à 2014 Marais communal (Morcourt), 2012, p.30*

Syndicat de la Vallée des Anguillères, *Site Natura 2000 n° FR 2200357 Moyenne vallée de la Somme Contrat Natura 2000 Bilan environnemental des travaux réalisés de 2009 à 2013 Etang de Fargny (Curlu), 2013, p.26*

Syndicat de la Vallée des Anguillères, *Site Natura 2000 n° FR 2200357 Moyenne vallée de la Somme Contrat Natura 2000 Bilan environnemental des travaux réalisés de 2010 à 2014 Marais communal (Cappy)*; p.33.

Syndicat de la Vallée des Anguillères, *Site Natura 2000 n° FR 2200357 Moyenne vallée de la Somme Contrat Natura 2000 Bilan environnemental des travaux réalisés de 2010 à 2014 Vallée de Saily (Vaux-sur-Somme)*, p.16.

Syndicat de la Vallée des Anguillères; *Site Natura 2000 n° FR 2200357 Moyenne vallée de la Somme Contrat Natura 2000 Bilan environnemental des travaux réalisés de 2008 à 2012 Marais communaux (Eclusier-Vaux)*, p.36

Syndicat de la Vallée des Anguillères; *Site Natura 2000 n° FR 2200357 Moyenne vallée de la Somme Contrat Natura 2000 Bilan environnemental des travaux réalisés de 2009 à 2013 Marais de Frise*, p.29,

Syndicat Mixte des Marais de Sacy, *Animation Natura 2000 bilan de l'animation période 2009-2012 site Natura 2000 des Marais de Sacy*, 2012 p.60

Turpin A.-C, 2012. *Etude de l'efficacité des mesures agro-environnementales territorialisées en Moyenne Vallée de l'Oise*. Rapport de fin d'étude du Master 2 Agroproduction et Environnement Spécialité « Ecosystèmes Agrosystèmes et Développement Durable », p.98.



Natura 2000 est l'outil de la Commission Européenne de lutte contre l'érosion de la biodiversité. Ce réseau, mis en œuvre depuis deux décennies en France présente l'originalité de s'appuyer sur des mesures contractuelles. La question de l'efficacité de ces actions et de leur effet sur l'état de conservation des espèces et habitats intéresse un nombre croissant d'acteurs.

Pourtant, les recherches bibliographiques ont montré que cette thématique n'a pour le moment été que peu abordée aussi bien dans la littérature scientifique que dans la littérature grise, que ce soit à l'échelle européenne ou nationale.

L'objet de ce rapport est de réaliser une première étude à l'échelle nationale de l'efficacité des mesures Natura 2000. Celle-ci s'appuie sur deux approches d'analyse de données.

La première consiste à analyser des suivis naturaliste des mesures faisant un lien entre les mesures de gestions mises en œuvre et les résultats observés sur les habitats et espèces. Ces documents, recueillis auprès des gestionnaires de sites à travers toute la France ont été traités dans une base de données.

La seconde approche s'appuie sur l'analyse de retours d'enquêtes réalisées auprès de gestionnaires de sites Natura 2000.

Les résultats de notre étude montrent que peu de suivis relatifs à l'efficacité des mesures Natura 2000 sont mis en place. Les quelques suivis rassemblés montrent que les mesures semblent majoritairement efficaces, bien qu'une part importante des suivis n'apporte pas de réelle conclusion, en particulier pour les MAET. Les mesures relatives à l'entretien des milieux sont particulièrement efficaces. Les mesures semblent bien fonctionner sur les milieux de pelouse et de prairie aussi bien pour les contrats MAET que ni-ni.

D'après l'enquête, les mesures sont en elles-mêmes efficaces. Cependant les contraintes de mise en œuvre et la pérennisation des mesures dans le temps semblent être un frein à leur efficacité.

Bien que des premiers résultats se dégagent de cette étude, le sujet de l'évaluation de l'efficacité des mesures nécessiterait d'être approfondi. Les facteurs influençant l'efficacité des mesures restent à identifier.

Des pistes de travail peuvent aussi être envisagées pour la mise en place de méthodes de suivis et de sites pilotes.